

**BURKINA FASO**

*Unité – Progrès - Justice*



**COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DES POLES DE CROISSANCE**

**SESSION ORDINAIRE 2022**

## **RAPPORT INTRODUCTIF**



***Thème : « Promouvoir les pôles de croissance comme instrument majeur de résilience de l'économie nationale dans un contexte à fort défi sécuritaire »***

***Juin 2022***

***Secrétariat exécutif des pôles de croissance (SE-PC)***

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	3
<b>INTRODUCTION</b> .....	5
<b>Partie I : situation de mise en place des pôles de croissance</b> .....	6
<b>1.1. Etat de mise en œuvre des décisions de la session 2021 du CNPPC</b> .....	6
1.1.1. <i>Des résolutions</i> .....	6
1.1.2. <i>Des recommandations</i> .....	6
<b>1.2. Situation de préparation et d'exécution des pôles de croissance</b> .....	8
1.2.1. <i>Des pôles économiques de croissance</i> .....	8
1.2.2. <i>Des pôles de compétitivité</i> .....	20
1.2.3. <i>Des zones économiques d'exportation</i> .....	22
<b>1.3. Difficultés et suggestions</b> .....	22
1.3.1. <i>Difficultés rencontrées</i> .....	22
1.3.2. <i>Suggestions</i> .....	25
<b>Partie II : Pôles de croissance : véritable vivier de solutions alternatives pour renforcer la résilience de l'économie nationale dans un contexte à fort défi sécuritaire</b> .....	28
<b>2.1. Menaces sécuritaires sur les pôles de croissance</b> .....	28
2.1.1 <i>Contexte global de la situation sécuritaire au Burkina Faso</i> .....	28
2.1.2 <i>Effets de la crise sécuritaire sur les PC</i> .....	31
2.1.3 <i>Mesures de mitigation en cours ou entrevues</i> .....	35
<b>2.2. Pôle de croissance : instrument majeur de résilience face à la dégradation de la situation sécuritaire</b> .....	38
2.2.1. <i>Emergence des pôles de croissance dans les pays industrialisés dans un contexte d'après-guerre</i> .....	38
2.2.2. <i>Potentiel exploitable des PC</i> .....	39
2.2.3. <i>Pôle de croissance : modèle de référence pour l'amélioration de la résilience des populations et la consolidation des bases de l'économie locale et nationale</i> .....	44
<b>2.3. Actions majeures à dérouler pour réussir le pari de la contribution optimale des PC comme moyen de résilience face aux effets pervers de la crise sécuritaire</b>	48
2.3.1. <i>Renforcer les capacités de l'appareil productif</i> .....	48
2.3.2. <i>Renforcer le tissu industriel dans les agropoles et améliorer le climat des affaires</i>	48
2.3.3. <i>Renforcer le dispositif de sécurisation des PC</i> .....	49
2.3.4. <i>Mobiliser les ressources financières</i> .....	50
<b>Partie III : Bilan de mise en œuvre du PTAB 2021 de la SNP-PC et perspectives majeures pour le développement des pôles de croissance</b> .....	51
<b>3.1. Bilan du PTAB 2021 de la SNP-PC</b> .....	51
3.1.1. <i>Bilans physique et financier</i> .....	51
3.1.2. <i>Actions majeures réalisées</i> .....	54
<b>3.2. Actions majeures prévues pour l'année 2022</b> .....	55
<b>3.3. Conditions de réussite</b> .....	59
<b>CONCLUSION</b> .....	60
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	61

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>AEPS</b>	: Adduction d'eau potable simplifiée
<b>ANVAR</b>	: Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche
<b>BADF</b>	: Banque agricole du Faso
<b>BDS</b>	: Business development service
<b>CEFAB</b>	: Centre de facilitation des affaires de Bagré
<b>CEP</b>	: Centre d'élevage piscicole
<b>CET</b>	: Centre écotouristique
<b>CGES</b>	: Cadre de gestion environnementale et sociale
<b>CNPPC</b>	: Comité national de pilotage des pôles de croissance
<b>CSPS</b>	: Centre de santé et de promotion sociale
<b>DGESS</b>	: Direction générale des études et des statistiques sectorielles
<b>DSS</b>	: Direction des statistiques sectorielles
<b>EIES</b>	: Etude d'impact environnemental et social
<b>EPA</b>	: Enquête permanente agricole
<b>ERTIC</b>	: Energie renouvelable-Technologie de l'information et de la communication
<b>FBDES</b>	: Fonds burkinabè de développement économique et social
<b>FDS</b>	: Force de défense et de sécurité
<b>FNP-PC</b>	: Fonds national de promotion des pôles de croissance
<b>GAT</b>	: Groupe armé terroriste
<b>GCRS</b>	: Groupements des compagnies républicaines de sécurité
<b>GHB</b>	: Grappe huilerie de Bobo-Dioulasso
<b>GTI</b>	: Groupe de travail interministériel
<b>HANI</b>	: Homme armé non identifié
<b>IFODER</b>	: Institut de formation et de développement rural
<b>JEB</b>	: Journée de l'entreprise burkinabè
<b>MAAH</b>	: Ministère de l'agriculture et des aménagements hydroagricoles
<b>MATDS</b>	: Ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et de la sécurité
<b>MCC</b>	: Millenium challenge corporation
<b>MEEVCC</b>	: Ministère de l'environnement de l'économie verte et du changement climatique
<b>MEFP</b>	: Ministère de l'économie des finances et de la prospective
<b>MESRI</b>	: Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation
<b>MICA</b>	: Ministère de l'industrie du commerce et de l'artisanat
<b>MINEFID</b>	: Ministère de l'économie des finances et du développement
<b>MRAH</b>	: Ministère des ressources animales et halieutiques
<b>NIES</b>	: Notice d'impact environnemental et social
<b>ONASER</b>	: Office national de sécurité routière
<b>ORSEC</b>	: Organisation des secours
<b>OUEA</b>	: Organisation d'usagers d'eau agricole
<b>PACAO</b>	: Projet d'appui à la compétitivité en Afrique de l'ouest
<b>PADEL</b>	: Programme d'appui au développement des économies locales
<b>PAP</b>	: Personne affectée par le projet
<b>PAPCB</b>	: Projet d'appui au pôle de croissance de Bagré
<b>PAP-PCSPR/BF</b>	: Projet d'appui à la promotion des pôles de croissance et des systèmes productifs régionaux au Burkina Faso
<b>PAR</b>	: Plan d'action de réinstallation
<b>PBNT</b>	: Projet backbone national de télécommunication
<b>PC</b>	: Pôle de croissance

<b>PCB</b>	: Pôle de croissance de Bagré
<b>PCE</b>	: Pôle de croissance de l'Est
<b>PCO</b>	: Pôle de compétitivité
<b>PCS</b>	: Pôle de croissance du Sahel
<b>PDAD</b>	: Projet de développement agricole de Dangoumana
<b>PDI</b>	: Personne déplacée interne
<b>PDIS</b>	: Programme de développement intégré de la vallée de Samendéni
<b>PEC</b>	: Pôle économique de croissance
<b>PGES</b>	: Plan de gestion environnementale et sociale
<b>PIB</b>	: Produit intérieur brut
<b>PME</b>	: Petite et moyenne entreprise
<b>PMI</b>	: Petite et moyenne industrie
<b>PPCB</b>	: Projet pôle de croissance de Bagré
<b>PPP</b>	: Partenariat public privé
<b>PReCA</b>	: Programme de renforcement de la compétitivité agricole
<b>PSIG</b>	: Peloton de soutien et d'intervention de la gendarmerie
<b>PTAB</b>	: Plan de travail annuel budgété
<b>PTF</b>	: Partenaire technique et financier
<b>PUDTR</b>	: Projet d'urgence de développement territorial et de résilience
<b>PUS-BF</b>	: Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso
<b>RGPH</b>	: Recensement général de la population et de l'habitation
<b>SCADD</b>	: Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
<b>SCOOP</b>	: Société coopérative
<b>SEM</b>	: Société d'économie mixte
<b>SNP-PC</b>	: Stratégie nationale de promotion des pôles de croissance
<b>SP/CONASUR</b>	: Secrétariat permanent du Conseil national de secours d'urgence
<b>SPAI</b>	: Sous-produit agroindustriel
<b>UEMOA</b>	: Union économique et monétaire ouest-africaine
<b>VDP</b>	: Volontaire pour la défense de la patrie
<b>ZES</b>	: Zone économique spéciale
<b>ZEX</b>	: Zone économique d'exportation
<b>ZUP</b>	: Zone d'utilité publique

## INTRODUCTION

Face à la faiblesse des capacités productives de l'appareil économique avec pour corolaire la faible compétitivité de l'économie nationale, le Burkina Faso a fait l'option des pôles de croissance en vue de dynamiser les secteurs porteurs de croissance et d'accélérer la transformation structurelle de l'économie.

Pour le pilotage des actions de développement des pôles de croissance (PC), la Stratégie nationale de promotion des pôles de croissance (SNP-PC), cadre de référence pour la promotion des pôles de croissance sur la période 2019-2023, a prévu un dispositif institutionnel comprenant des organes et des instances au nombre desquels le Comité national de pilotage des pôles de croissance (CNPPC).

Conformément aux dispositions du décret n° 2021-0259/PRES/PM/MINEFID du 20 avril 2021 portant organisation et fonctionnement dudit dispositif, le CNPPC tient chaque année une session statutaire.

La session ordinaire de l'année 2022 intervient dans un contexte où le Burkina Faso est confronté depuis 2015 à une dégradation de la situation sécuritaire, caractérisée par des attaques terroristes récurrentes et une grave crise sociale et humanitaire. Toute chose qui interpelle la conscience collective nationale sur l'impérieuse nécessité de développer des moyens de résilience des populations et de l'économie nationale. C'est dans cette dynamique que s'inscrit le choix du thème de cette session **« Promouvoir les pôles de croissance comme instrument majeur de résilience de l'économie nationale dans un contexte à fort défi sécuritaire »**.

Il s'agit de jeter les bases d'une réflexion approfondie sur les possibilités qu'offrent les PC, en tant qu'approche de développement intégré, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme dans la mesure où il est admis que cette lutte pour être efficace, doit être bâtie impérativement autour du triptyque *« Paix - sécurité - développement »*. Aussi, les échanges autour de cette thématique permettront-ils de prendre le pouls de la menace sécuritaire dans les zones des PC, dans une logique de pérennité des acquis d'une part et d'autre part en vue de déboucher sur des propositions concrètes pour la protection des investissements existants et la libération d'éventuelles zones sous emprise.

Le présent rapport qui introduit les travaux de la session 2022 du CNPPC s'articule autour des points suivants : (i) *situation de mise en place des pôles de croissance* (ii) *pôles de croissance : véritable vivier de solutions alternatives pour renforcer la résilience des populations et de l'économie nationale dans un contexte à fort défi sécuritaire*, (iii) *bilan de mise en œuvre du PTAB 2021 de la SNP-PC et perspectives majeures pour le développement des pôles de croissance*.

Cette première partie est articulée autour des points suivants : (i) état de mise en œuvre des décisions de la session 2021 du CNPPC, (ii) situation de préparation et d'exécution des pôles de croissance et (iii) difficultés et suggestions.

### **1.1. Etat de mise en œuvre des décisions de la session 2021 du CNPPC**

À l'issue des échanges de la session ordinaire 2021 du CNPPC, les membres du Comité ont adopté trois (03) résolutions et formulé quatre (04) recommandations dont la situation de mise en œuvre est décrite comme ci-après.

#### ***1.1.1. Des résolutions***

En rappel, les résolutions prises portaient sur *(i) l'adoption du Plan de travail annuel budgété 2021 de la SNP-PC, (ii) l'adoption de la note de cadrage pour l'accélération du processus d'opérationnalisation du technopôle pharmaceutique de Kokologho et (iii) l'opérationnalisation des groupes de travail interministériels (GTI).*

Concernant la première résolution, il faut retenir que le PTAB 2021 a été adopté par le CNPPC à l'issue des travaux. Au bilan, il ressort que ledit PTAB a été exécuté à 50% en dépit des diverses contraintes de mise en œuvre.

S'agissant de la note de cadrage pour l'accélération du processus de préparation du technopôle pharmaceutique de Kokologho, elle a été examinée lors d'un Conseil de cabinet tenu le 10 janvier 2022 à la Primature. Cet examen a également porté sur le projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel de préparation dudit technopôle. Après avoir pris en compte les observations du conseil de cabinet, le dossier a été soumis au Conseil des ministres qui l'a adopté lors de sa session tenue le mercredi 22 juin 2022.

La mise en œuvre de la résolution relative à l'opérationnalisation des GTI s'est concrétisée par l'adoption de l'arrêté interministériel n° 2021-0654/MINEFID/MATD/MESRSI/MAAH/MICA du 1<sup>er</sup> décembre 2021 portant création, attributions, organisation, composition et fonctionnement des GTI du Comité national de pilotage des pôles de croissance. Ceci étant, pour la constitution de chaque GTI, les différents acteurs concernés ont été invités à désigner leurs représentants.

#### ***1.1.2. Des recommandations***

Les quatre recommandations formulées lors de la précédente session portaient sur *(i) l'élaboration d'un plan d'actions intégré pour le développement industriel des agropoles, (ii) la levée des goulots d'étranglement au bornage et à l'immatriculation de la Zone d'utilité publique (ZUP) de l'agropole du Sourou, (iii) la mise en place de dispositifs sécuritaires sur les sites des projets d'investissements structurants et*

*prévision des modalités de prise en charge financière et (iv) la réduction des délais des paiements des achats des produits agricoles (acteurs institutionnels et secteur privé) sur les plaines aménagées de Bagré et du Sourou. Les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre desdites recommandations se déclinent comme suit.*

**Concernant l'élaboration d'un plan d'actions intégré pour le développement industriel des agropoles**, les échanges sont en cours avec les différents acteurs concernés sur la démarche et les modalités d'élaboration du plan d'actions. En attendant, dans le cadre du développement industriel de façon générale et particulièrement pour l'industrialisation des agropoles, des actions de divers ordres sont entreprises dans ce sens. A ce titre, on note la viabilisation en cours de la zone agroindustrielle de Samendéni dont l'étude de lotissement et l'étude technique de voiries et d'assainissement sont en cours de réalisation.

Quant à la **levée des goulots d'étranglement au bornage et à l'immatriculation de la Zone d'utilité publique (ZUP) de l'agropole du Sourou**, le plaidoyer se poursuit auprès de l'Etat et de ses partenaires afin de mobiliser les ressources financières nécessaires à la réalisation de l'opération.

En ce qui concerne **la mise en place de dispositifs sécuritaires sur les sites des projets d'investissements structurants, les actions principales menées dans les zones de PC portent entre autres sur** : (i) la conduite d'opérations permanentes de sécurisation de la plaine de Bagré, (ii) la construction d'une caserne clôturée, sécurisée ainsi que l'acquisition de moyens logistiques (matériels roulants, de bureau, etc.) pour le renforcement du dispositif sécuritaire du barrage de Samendéni, (iii) le renforcement des capacités opérationnelles à travers notamment des formations d'aguerrissement du personnel, le déploiement de renfort à Tougan et la conduite d'opérations de ratissage dans le cadre de l'amélioration de la situation sécuritaire dans le Sourou.

Pour **la réduction des délais des paiements des achats des produits agricoles (acteurs institutionnels et secteur privé) sur les plaines aménagées**, les actions majeures menées portent principalement sur (i) la mise en place d'un fonds de garantie de 500 millions FCFA placé auprès de la Banque agricole du Faso (BADF) à travers une convention<sup>1</sup> négociée et convenue entre Bagrépôle, la BADF et les transformateurs et (ii) la facilitation de la contractualisation entre les institutions et les coopératives de transformateurs de riz. Ainsi, le dispositif de financement mis en place permet de réduire considérablement les délais de paiement au niveau des producteurs paysans.

---

<sup>1</sup> La convention avec la BADF a été signée le 04 mars 2021 à Bagré à l'occasion de la cérémonie officielle de lancement de sa phase pilote et devrait arriver à échéance en fin janvier 2022. Le bilan de ladite convention est en cours de préparation.

## 1.2. Situation de préparation et d'exécution des pôles de croissance

Le niveau de maturation des pôles de croissance est fait suivant les trois variantes de pôles définies par la SNP-PC : (i) les Pôles économiques de croissance (PEC), (ii) les pôles de compétitivité (PCO) et (iii) les zones économiques d'exportation (ZEX).

### 1.2.1. Des pôles économiques de croissance<sup>2</sup>

Les Pôles économiques de croissance (PEC) sont le Pôle de croissance de Bagré (PCB), les agropoles du Sourou et de Samendeni, le Pôle de croissance du Sahel (PCS) et le Pôle de croissance de l'Est (PCE). De ces PEC, le PCB et l'agropole du Sourou sont en construction tandis que les autres sont en préparation.

#### a. Du pôle de croissance de Bagré

Le point sur les acquis majeurs engrangés dans la mise en œuvre du PCB est décliné suivant les trois (03) axes de développement du pôle que sont (i) instauration d'un nouveau cadre de gestion dynamique et viable de la zone de Bagré, (ii) réalisation d'infrastructures critiques et des services essentiels dans la zone de Bagré et (iii) valorisation des potentialités économiques de la zone du pôle.

#### **Axe 1 : instauration d'un nouveau cadre de gestion dynamique et viable de la zone de Bagré**

Pour réussir le développement du pôle de Bagré, un accent a été mis sur la création d'un dispositif de renforcement des capacités de coordination et d'animation ainsi que l'amélioration du climat des affaires afin de réduire les coûts et les risques de faire des affaires dans la zone dudit pôle. Cela se traduit aujourd'hui par l'amélioration de l'attractivité de la zone et partant, l'essor de l'activité d'entrepreneuriat et le développement de projets de partenariat.

Les actions conduites dans ce sens ont porté sur : (i) le renforcement des capacités institutionnelles pour un pilotage efficace du pôle, (ii) l'adoption d'instruments pour un développement harmonieux et l'amélioration du climat des affaires pour une promotion efficace des investissements, (iii) la mise en œuvre de mesures de sauvegardes environnementales et sociales liées à l'exécution des projets.

Pour ce qui concerne **le renforcement des capacités institutionnelles pour un pilotage efficace du pôle**, l'action majeure à capitaliser concerne essentiellement la relecture du statut de la société pour le conformer aux exigences de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA)

---

<sup>2</sup> Le Pôle économique de croissance (PEC) est la combinaison d'acteurs publics et privés sur un territoire donné, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies pour la mise en valeur optimale de ressources naturelles (ressources données).

S'agissant de **l'adoption d'instruments pour un développement harmonieux et l'amélioration du climat des affaires pour une promotion efficace des investissements dans le pôle de Bagré**, les acquis majeurs engrangés concernent entre autres (i) la poursuite de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de mise en valeur de la ZUP du PCB et du plan stratégique de Bagrépôle à travers les projets et programmes de développement exécutés pour le compte du Gouvernement (PPCB, PAPCB et PUDTR), (ii) l'instauration de mesures incitatives et de facilités caractérisées notamment par :

- l'élaboration d'un cadre foncier qui a permis de doter la zone d'instruments de sécurisation foncière au profit des exploitants familiaux et des investisseurs ;
- la signature de l'arrêté interministériel n° 2020-231/MINEFID/MATDC/MAAH/MRAH/MEEVC du 14 mai 2020, portant délégation de compétences et de signature des arrêtés de cession définitive et des baux emphytéotiques relatifs à l'occupation des terres aménagées de la zone hydro-agricole de Bagré.

Par ailleurs, en soutien à l'animation et à l'attractivité du pôle, trois résultats importants sont à considérer. Il s'agit de (i) la construction et de l'exploitation de la radio Bagrépôle FM qui émet sur un rayon de 80 km au profit des acteurs de la zone, (ii) la mise en place d'un Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) pour garantir la libre circulation des personnes et des biens et (iii) la sécurisation des installations et des infrastructures critiques. Aussi, le passage de la fibre optique par Bagré avec le Projet Backbone National de Télécommunications (PBNT) dont l'objectif global est de développer la connectivité nationale et internationale du Burkina en large bande constitue une opportunité pour le développement des affaires.

**Dans le cadre de la mise en œuvre de mesures de sauvegardes environnementales et sociales**, les actions saillantes réalisées sur le plan environnemental en vue de respecter la réglementation nationale et les politiques de sauvegarde des bailleurs ont consisté entre autres à : (i) l'élaboration et la mise en œuvre d'un Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) ; (ii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de gestion des pestes et pesticides (PGPP), (iii) l'élaboration d'outils d'évaluation environnementale (EIES, NIES, Audit environnemental et social) de 21 sous-projets avec mise en œuvre de Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) et mesures correctives ; (iv) l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'urgence de prévention des noyades au niveau des canaux primaires ; (v) la mise en place d'un Comité d'urgence du barrage de Bagré ; (vi) le reboisement de 150 ha des berges du barrage de Bagré et du Nakanbé ; (vii) la mise en place d'une dizaine de bosquets villageois au niveau des villages affectés ; (viii) l'aménagement paysager de 4 sites ; (ix) la réalisation d'une plantation d'alignement le long des voies du site de réinstallation de Guirmogo.

Au plan social, près de 10 milliards F CFA ont été mobilisés au titre de la contrepartie de l'Etat pour le paiement des indemnités et des compensations de 11 101 personnes affectées par les projets d'aménagements hydroagricoles. Au-delà des indemnités payées aux Personnes affectées par les projets (PAP), la mise en œuvre des PAR a également consisté en des réalisations sociales diverses d'un montant d'environ 1,5 milliards en vue de contribuer à restaurer et à renforcer les capacités économiques des PAP et des communautés d'accueil. Les réalisations faites dans le cadre de la gestion environnementale et de la mise en œuvre des Plans d'actions de réinstallation (PAR) contribuent également au développement local dans les communes concernées.

## **Axe 2 : réalisation d'infrastructures critiques et des services essentiels dans la zone de Bagré**

L'exécution des projets de développement et la mobilisation du secteur privé ont permis de mettre en place une batterie d'infrastructures et de services pour la production et le soutien à la production dans la zone du pôle, à travers notamment (i) la réalisation d'infrastructures hydroagricoles, (ii) l'amélioration des transports et (iii) la promotion de la fourniture de services critiques dans la zone du pôle de Bagré.

En matière de réalisation d'infrastructures hydroagricoles, les principales réalisations sont : (i) l'aménagement et la mise en valeur d'un périmètre hydroagricole sous maîtrise totale d'eau d'une superficie agricole utile de 2 200 ha en rive gauche du Nakambé dont 1 148 hectares ont été attribués à 1 281 PAP installées dont 727 femmes et 952,7 hectares à 15 agro-investisseurs sélectionnés et installés avec 14 milliards d'investissements attendus et 685 emplois créés. Sur un total de 2 581 parcelles dégagées suites aux attributions aux PAP, 893 titres fonciers ont été établis, (ii) la réhabilitation d'un périmètre semi-californien de 62 ha à Bagré à vocation maraîchère, (iii) la réhabilitation du grand radier du chenal évacuateur de crue du barrage de Bagré.

Pour ce qui concerne l'amélioration des transports dans la zone du pôle, les actions majeures conduites portent entre autres sur (i) la construction de 119 km de routes en terre et pistes et le bitumage en cours de 47,9 km de routes dans le cadre de la sous composante 2.1.2 du PUDTR dont Bagrépôle a la charge et (ii) l'achèvement des études de faisabilité du projet d'interconnexion ferroviaire entre le Ghana et le Burkina Faso qui reliera les deux capitales (Accra, Ouagadougou) en traversant la zone de Bagré et la consultation pour le recrutement de concessionnaire en cours.

S'agissant de la promotion de la fourniture de services critiques dans la zone du pôle de Bagré les résultats à capitaliser concernent les installations : (i) de deux stations d'essence, (ii) d'une banque, (iii) de restaurants et structures d'hébergement, (iv) d'une entreprise de fabrication sur place de pièces de

rechanges des équipements agricoles et engins des grands travaux d'aménagement (tour d'usine).

### **Axe 3 : valorisation des potentialités économiques de la zone du pôle.**

La valorisation des potentialités économiques a été marquée par plusieurs dynamiques, à savoir : (i) le développement des ressources du savoir ; (ii) l'intensification de la production aux niveaux végétal, animal et piscicole ; (iii) l'appui direct aux petits exploitants et aux PME ; (iv) l'installation des agro investisseurs ; (v) la dynamisation des unités économiques.

Pour ce qui est **du développement des ressources du savoir**, les actions ou réalisations clés portent entre autres sur :

- la création de l'Institut de Formation en développement Rural (IFODER) qui a permis de former et de mettre sur le marché de l'emploi 435 ouvriers qualifiés dont 111 filles dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pisciculture, de l'apiculture et de la foresterie ;
- la réalisation en cours d'un projet d'expérimentation de parcs d'innovation avec l'Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche (ANVAR) sur un potentiel de 50 ha attribués au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) ;
- la formation par le Centre Universitaire Polytechnique de Tenkodogo (CUPT), à travers son Institut des Sciences Agronomiques et Environnementales (ISAE) de licenciés professionnels directement opérationnels dans le domaine de la production végétale (agricole et forestière), de la production animale (Elevage et Aquaculture) et de l'agroéconomie ;
- la construction d'un Centre de Formation Professionnelle à Bagré par le ministère en charge de la jeunesse.

S'agissant de **l'intensification des productions**, en matière de production végétale, la mise en place du pôle de croissance de Bagré a contribué significativement à l'augmentation de la production agricole grâce au renforcement des capacités et le suivi par le conseil agricole de plus de 4 700 producteurs (exploitants familiaux) mettant en valeur 4 114,37 ha, des facilitations pour l'accès aux intrants de qualité, aux labours et des appuis pour la transformation et la commercialisation. Le volume de la production végétale annuelle au niveau de la plaine hydroagricole de BAGREPOLE est passé de 39 527,55 tonnes en 2019 à 44 943,3 tonnes en 2021, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 13,70 %. Cette tendance haussière de la production est aussi caractéristique sur l'ensemble de la zone de concentration. La production de riz paddy est passée de 28 979,38 tonnes en 2019 à 29 621,2 tonnes en 2020. L'appui aux prestations agricoles a été facilité par l'acquisition d'équipements agricoles divers composés de : 06 tracteurs de 90 CV, 02 Tracteurs de 135 CV, 05 tracteurs

de 80 CV, 11 motoculteurs mis en location-vente au profit des producteurs et plus d'une dizaine de tracteurs d'acteurs privés.

Dans le domaine de la production animale, l'action du pôle a permis de consolider les acquis dans la zone. Outre l'aménagement en cours de la zone pastorale en 43 fermes et 545 fermettes délimitées et bornées, un accent a été mis sur l'appui-conseil et le renforcement des capacités des éleveurs et des agropasteurs dans la perspective de la sélection des attributaires des fermes et fermettes et leur exploitation conformément aux cahiers des charges. Par ailleurs, la réalisation des infrastructures pastorales à Doubégué (poste vétérinaire composé d'un magasin et d'un bureau, 02 forages neufs, 01 forage réhabilité et 02 parcs de vaccination) et à Tcherbo (poste vétérinaire composé d'un logement, d'un magasin et d'un bureau, 03 parcs de vaccination et 04 forages neufs ; 01 CSPS) ont permis d'étoffer l'existant. Dans le cadre de l'appui à l'intensification des systèmes de production animale, 205 tonnes de sous-produits agro-alimentaires (SPAI) ont été acquis et mis à disposition à coûts subventionnés aux agro pasteurs. En addition aux SPAI, 1,32 tonnes de semences fourragères (niébé et maïs fourrager, dolique) ont également été mis à disposition pour la production et la conservation de fourrage au profit du cheptel.

Pour ce qui est de la santé animale, environ 15 264 doses de produits vétérinaires ont été administrées aux différentes espèces animales de la zone au cours de l'année 2021 avec l'accompagnement des services départementaux en charge de la santé animale de Bagré, Doubégué et Tcherbo.

Concernant la production piscicole, on note qu'entre 2013 et 2021, des efforts significatifs ont été faits dans les trois (03) segments que sont : (i) la production de semences (activité prioritaire) avec comme résultats 1 702 440 alevins produits et 980 792 alevins livrés, (ii) 1 308 géniteurs livrés, (iii) la production de poissons marchands (avec le reste des alevins non vendus) avec un volume de 33,943 tonnes de poissons, (iv) la production d'aliments avec 218,293 tonnes d'aliments pour poissons produits, 50,8 tonnes d'aliments pour poissons livrés et 90,627 tonnes d'aliments pour porcs produits et livrés. Ces différentes réalisations ont contribué non seulement à mieux disséminer l'activité au sein du pôle et dans plusieurs autres localités, mais aussi à améliorer les systèmes d'élevage par l'importation de 3 300 alevins de tilapia d'une nouvelle souche (brésilienne).

Dans le cadre de la promotion de l'activité apicole, 457 ruches ont été placées avec une production moyenne annuelle de plus de cinq tonnes de miel. Cette activité a fortement contribué au développement de l'apiculture dans la zone de concentration du pôle.

**En matière d'appui direct aux petits exploitants et aux PME,** les acquis majeurs engrangés portent entre autres sur : (i) le renforcement de l'offre de services en matière de Business Development Service (BDS) et la facilitation de leur accès aux entreprises, (ii) la subvention d'activités des entreprises de services critiques

(consultance/études, renforcement des capacités), (iii) l'octroi de subventions aux activités des PME, des AOP et des petits exploitants, (iv) l'expertise en accompagnement et (v) la compétition des plans d'affaires à travers les Journées de l'Entreprise Burkinabè (JEB). Cela s'est traduit au niveau du FASBagré par le soutien de 1 718 dossiers de financement des promoteurs dans des domaines variés (agriculture, élevage, agro-industrie, artisanat, commerce, etc...) pour une enveloppe financière globale de 5 691 751 693 F CFA. S'agissant du renforcement des capacités des PME/PMI et des AOP, au total 26 917 bénéficiaires ont reçu des formations.

Concernant la facilitation de l'accès au financement, le renforcement des capacités des acteurs, l'appui de proximité apporté aux bénéficiaires ainsi que les échanges avec les institutions financières ont permis une relance du financement dans la zone du projet. Toutes filières confondues, le crédit des institutions financières s'élevait à 9 187 455 571 en fin 2017. A titre d'illustration : (i) d'un refus d'octroi de crédit en 2012 pour la non performance des organisations de la plaine, la synergie d'actions développées a permis de renouer la confiance entre les institutions de crédit et les producteurs de riz avec pour résultat l'octroi en 03 ans d'un crédit cumulé de 1 033 000 000 FCFA en fin 2015, (ii) pour d'autres secteurs tels l'embouche bovine où par exemple les crédits de la caisse populaire de Bittou sont passés en 2013 à moins de 21% octroyés aux emboucheurs à 96,25% en fin 2017, grâce aux formations apportées aux emboucheurs dans la conduite de l'activité, (iii) des secteurs qualifiés de hasardeux et très risqués (financement de l'aviculture, la pisciculture etc.) par les institutions de financement dans la zone du projet sont devenus porteurs. Par exemple, pour une première dans l'élevage des poules pondeuses, Coris Bank a octroyé un financement de 30 000 000 FCFA à un aviculteur. Par ailleurs, plus de 25 000 000 FCFA ont été octroyés sous forme de crédit à 296 PAP dont 181 femmes soit 61,75%. La poursuite des efforts a permis la signature le 04 mars 2021, d'une convention entre Bagrêpôle et la Banque Agricole du Faso (BADF). Ce partenariat vise la promotion et la commercialisation du riz produit sur la plaine hydroagricole de Bagré. Elle a permis depuis sa mise en place, de financer huit transformateurs de riz à hauteur de 868 000 000 FCFA.

A la date du 31 décembre 2021, plus de 5 000 tonnes de riz paddy ont été collectées. Comme résultante, il ressort que les appuis apportés ont permis d'augmenter significativement les volumes de production, les chiffres d'affaires et la consolidation/création d'emplois. Cela est illustré avec entre autres : (i) l'installation de six (06) mielleries villageoises, la création de 02 bosquets apicoles, l'augmentation du nombre de ruches de 51 à 786 ruches modernes et de 344 à 1 093 ruches traditionnelles avec une production de miel qui passe de moins de 800kg à 3,715 tonnes en fin 2017 et à plus de 05 tonnes en fin 2019, (ii) la création de l'union des étuveuses de riz de Sampema avec plus de 360 femmes ayant une capacité de production de 10 tonnes/mois et un chiffre d'affaires annuel moyen de 25 200 000 FCFA, (iii) la création de deux sociétés coopératives de transformateurs du riz avec 89 emplois permanents et 555 emplois temporaires, (iv) 116 lauréats de

la compétition des plans d'affaires ont généré 1 482 emplois, un chiffre d'affaires de 948 560 000 FCFA.

Le secteur de la transformation des produits agricoles notamment le riz est en plein essor au point qu'à date, la capacité installée de la vingtaine de rizeries et décortiqueuses que compte la zone surplombe la production de paddy de la plaine. Les unités sont de plus en plus performantes avec des capacités d'usinage variant de 10 T/jour à 50 T/jour. Les plus récentes enregistrées en 2021 se composent de 09 nouvelles rizeries avec des produits finis de très grande qualité, toutes choses qui contribuent à améliorer la compétitivité des produits issus du pôle.

**Concernant l'installation des agro investisseurs**, l'adoption et la conduite d'un processus transparent et équitable de sélection des investisseurs, suivant le mécanisme d'allocation des terres ont conduit à l'installation de 8 investisseurs pilotes depuis 2013 et la sélection en fin 2019 de 15 agro-investisseurs en cours d'installation avec près de 14 milliards de francs CFA d'investissements privés qui sont attendus. L'institution d'un cadre de concertation entre Bagrépôle et les agro-investisseurs a été fortement recommandée au cours d'une rencontre entre les deux parties.

La promotion de l'agrégation agricole quant à elle s'est matérialisée par le développement de l'agriculture contractuelle entre d'une part les exploitants à travers leurs OP et les entreprises semencières, et d'autres part entre les exploitants (et leurs OP) et les unités de transformation du riz. Plusieurs unités de transformation de la plaine notamment KOKUMA, UDIRBA pour ne citer que ceux-là, et hors plaine (STRACOPA, ...) à travers l'appui conjoint de Bagrépôle et de ses partenaires (PDA/GIZ, QUALIRIZ, PACRAEB, ...) ont formalisé avec les Sociétés coopératives (SCOOP) de la plaine, fournisseuses de paddy, des relations contractuelles en vue de garantir à leurs unités un stock suffisant de paddy et aux exploitants un achat rapide du paddy et à un prix rémunérateur. Par ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre du projet CORIS (orienté sur la production des semences de riz), sept entreprises semencières du pays ont contracté directement avec plus de 591 exploitants pour la production des quantités de semences contractuelles.

**Quant à la dynamisation des unités économiques**, en dépit de quelques difficultés d'exploitation vécues, une dynamique de relance des Unités Économiques Stratégiques (UES) de Bagrépôle que sont le Centre Eco-Touristique (CET) et le Centre d'Élevage Piscicole (CEP) est amorcée depuis 2019, avec l'adoption par délibération du Conseil d'Administration de la société en sa 2ème session extraordinaire de l'année 2019, d'un Plan d'actions d'urgence pour la relance du CET et d'un Plan d'actions prioritaires de relance du CEP.

S'agissant du CET, il a rouvert ses portes en décembre 2019 dans le cadre d'un programme de réhabilitation qui fait l'objet d'améliorations successives toujours

en cours. Actuellement, le CET est totalement fonctionnel avec des tarifs promotionnels offerts aux visiteurs à certaines périodes de l'année.

Concernant le CEP, les travaux de réhabilitation et différentes acquisitions sont en cours. En outre, des avancées notables sont constatées dans le cadre de l'exploitation du CEP, à savoir la production d'alevins mono sexes mâles effective depuis mai 2021 et de poissons marchands qui est passée de 603 kg en 2020 à 18 356 kg en 2021 et une prévision de production de 80 000 kg avec un chronogramme de récoltes mensuelles à partir du mois d'avril 2022. Tous les étangs du CEP sont en état d'exploitation actuellement.

*b. Du Pôle de croissance du Sourou (SOUROUPOLE\_SEM)*

La situation de mise en œuvre du Pôle de croissance du Sourou est faite à travers les six (06) axes d'intervention du Plan de développement de la vallée du Sourou intitulés comme suit (i) *réorganisation, restructuration et dynamisation de SOUROUPOLE\_SEM*, (ii) *organisation et renforcement des capacités des Organisations d'Usagers de l'Eau Agricole (OUEA)*, (iii) *réhabilitation et extension des périmètres irrigués*, (iv) *mise en place et gestion d'un système durable et fonctionnel d'exploitation et de maintenance des infrastructures et équipements*, (v) *sécurisation foncière des exploitants* et (vi) *gestion environnementale et sociale*.

**Axe 1 : réorganisation, restructuration et dynamisation de SOUROUPOLE\_SEM**

Les faits notables qui caractérisent la réorganisation, la restructuration et la dynamisation du pôle sont relatifs à :

- l'adoption du décret n° 2020-0862/PRES/PM/MCIA/MINEFID/MAAH du 12 octobre 2020 portant transformation de l'Autorité de Mise en valeur de la Vallée du Sourou (AMVS) en Société d'Economie Mixte, consacrant la mutation vers un statut juridique approprié aux perspectives de mise en place du Pôle de croissance du Sourou ;
- l'adoption du décret n° 2020-0914 /PRES/PM/MCIA/MINEFID/MAAH du 03 novembre 2020 portant approbation des statuts particuliers de la Société de Développement Intégré du Pôle de Croissance de la Vallée du Sourou, en abrégé SOUROUPOLE\_SEM ;
- la nomination de 08 administrateurs sur 12 en Conseil des Ministres du 28 avril 2021. Parmi les 04 administrateurs restants, 02 sont en cours de nomination tandis que la nomination des 02 autres interviendra dès que le processus de mobilisation du capital sera bouclé sur la part du secteur privé. Aussi, tous les 06 observateurs prévus au sein du Conseil d'administration ont été désignés et siègent aux assemblées générales de la SEM ;
- la nomination d'un Directeur Général en Conseil des Ministres du 02 juin 2021 suivie de son installation et de celle de la Présidente du Conseil d'administration le 29 juin 2021 ;
- dans le cadre de la mobilisation du capital de SOUROUPOLE\_SEM, à ce jour,

820 000 000 FCFA ont été mobilisés pour un capital social de 2 000 000 000 FCFA soit 41%. Le gap à mobiliser est de 1 180 000 000 FCFA dont 300 000 000 FCFA (15 % du capital) d'intention de souscription et 880 000 000 FCFA soit 44% du capital social à rechercher.

***Axe 2 : organisation et renforcement des capacités des Organisations d'usagers de l'Eau Agricole (OUEA)***

Dans le cadre de l'organisation et le renforcement des capacités des OUEA, les actions principales conduites concernent entre autres (i) la mise en place de 36 OUEA regroupées en 03 unions, (ii) la formalisation et la remise d'un récépissé à l'union des OUEA du périmètre des 2 240 ha à Di, (iii) l'organisation de séances d'appui-conseils sur l'organisation, la gouvernance, et la gestion des activités de production au profit des Sociétés coopératives (SCOOPS) de la vallée, (iv) l'organisation de trois (03) sessions de formation sur le thème « opérations d'exploitation et maintenance des infrastructures et équipements hydro-agricoles (O&M), les finances et la gouvernance » au profit de 146 sur 612 responsables d'OUEA (soit 23,85%).

***Axe 3 : réhabilitation et extension des périmètres irrigués***

Diverses actions ont été menées dans le cadre de la réhabilitation et l'extension des périmètres irrigués au nombre desquelles (i) l'aménagement du périmètre de 2 240 ha à Di, et la réhabilitation du barrage-vannes de Léry dans le cadre de la mise en œuvre du Millenium challenge corporation (MCC), (ii) la réhabilitation de 3 818 ha de périmètres aménagés (50 ha en 2016, 1 165 ha en 2017, 1 180 ha en 2018, 693 ha en 2019, 310 ha en 2020 et 420 ha en 2021), (iii) la confortation du périmètre de 500 ha sous pivots de Di.

***Axe 4 : « mise en place et gestion d'un système d'exploitation et de maintenance des infrastructures hydrauliques »***

Les actions phares menées au titre de cet axe concernent principalement l'électrification des stations de pompage sur l'ensemble des périmètres de la vallée du Sourou et la mise en œuvre du Plan O&M (opération & maintenance).

***Axe 5 : mise en place et gestion d'un système durable et fonctionnel d'exploitation et de maintenance des infrastructures et équipements***

Les résultats à capitaliser dans le cadre des actions de sécurisation foncière et de purge des droits fonciers sont relatifs entre autres à (i) la délivrance de 1 498 titres fonciers et 1 933 baux emphytéotiques, (ii) la purge des droits fonciers des Personnes affectées par les aménagements (PAP) sur l'ensemble des périmètres irrigués qui couvrent 6 558 ha, par la compensation terre contre terre, accompagnée des mesures de sécurisation foncière.

## ***Axe 6 : gestion environnementale et sociale***

Pour ce qui concerne ce dernier axe, les programmes de gestion environnementale ont consisté à la mise en œuvre d'actions spécifiques de protection de l'environnement identifiées de façon participative avec les acteurs (OUEA, Coopératives et Unions de groupements) en vue de lutter contre sa dégradation et contre l'ensablement du lit du fleuve : reboisements (haies-vives, bosquets), digues de protection des berges et assainissement de certains villages, etc.

Sur le plan social, SOUROUPOLE\_SEM appuie les communes dans le renforcement des services sociaux de base, notamment dans les domaines de l'approvisionnement en eau potable, de l'éducation et de la santé/promotion sociale. Les interventions de ces dernières années ont porté entre autres sur : (i) la réhabilitation et le transfert des AEPS et forages aux mairies des communes de Di, de Lanfièra et de Sono, (ii) la réfection de bâtiments administratifs, (iii) la construction de latrines publiques, (iv) des dotations en équipements scolaires dans les communes (Tougan, Niassan, etc.), (v) des dotations d'équipements médicaux – sanitaires aux CSPS (Niassan, Dèbé, Diélé, etc.).

### *c. Du Pôle de croissance de Samendéni*

L'agropole de Samendéni ambitionne la mise en valeur de l'important potentiel de développement de la vallée. Il s'exécute actuellement à travers le Programme de développement intégré de la vallée de Samendéni (PDIS) qui est l'acteur principal de sa mise en valeur. Lancé en janvier 2008, il a pour objectif global de contribuer au développement économique et social durable des populations de la haute et moyenne vallée du Mouhoun.

Le point sur les actions majeures menées est fait suivant les composantes : (i) construction du barrage, (ii) construction d'une centrale hydroélectrique, (iii) recalibrage du fleuve Mouhoun, (iv) aménagements hydroagricoles et (v) mise en œuvre d'un plan de gestion environnementale et sociale (PGES).

### ***Composante 1 : Construction du barrage***

La première composante consiste à la construction d'un barrage en terre d'une capacité de stockage de 1,05 milliards m<sup>3</sup> d'eau avec une digue d'une longueur totale de 2 900 mètres et une hauteur maximum de 23,9 mètres. Les travaux de construction du barrage sont achevés en 2019, soit un taux d'exécution de 100%. La réception définitive des travaux a été faite le 22 avril 2021.

### ***Composante 2 : construction d'une centrale hydroélectrique***

S'agissant de la deuxième composante, il faut noter qu'elle vise la construction et l'équipement d'une centrale hydroélectrique d'une puissance installée de 2 x 1,37 MW assurée par deux (2) turbines Kaplan à axe horizontal pour produire 18 GWH

par an. Elle comprend comme activités principales : la fabrication, l'acheminement et le montage des turbines et équipements annexes associés ainsi que la réalisation de la ligne électrique moyenne tension. Au 31 décembre 2021, la ligne électrique était achevée et fonctionnelle, l'installation mécanique des équipements était avancée, l'installation électrique des turbines, des alternateurs, des cellules du poste de transformation et des armoires électriques était en cours d'exécution. Pour l'année 2022, il s'agit au titre de cette composante d'achever les travaux et d'assurer la mise en service de la centrale hydroélectrique avant fin décembre 2022 pour un taux d'exécution des travaux attendu de 100% en partant d'un niveau de réalisation de 96% en fin 2021.

### ***Composante 3 : recalibrage du fleuve Mouhoun***

Au titre de la composante 3, dans le but de faciliter l'écoulement de l'eau provenant du barrage de Samendéni et de permettre au lit du fleuve de jouer avec efficacité le rôle de canal adducteur pour l'irrigation des aménagements hydro-agricoles en aval, les travaux de recalibrage du fleuve Mouhoun ont été entrepris. Ils comprennent :

- la matérialisation des limites de dépendance du domaine public de l'eau ;
- le reprofilage et le dragage du lit mineur du fleuve ;
- la stabilisation des berges du fleuve et des zones de confluences ;
- le reboisement des berges du fleuve pour la reconstitution de sa forêt galerie.

Les acquis engrangés concernent (i) le recalibrage d'un premier tronçon de 2,5 km dans le cadre des travaux de confortation du barrage de Samendéni, (ii) la finalisation de l'étude de recalibrage du tronçon du fleuve Mouhoun allant du barrage de Samendéni jusqu'à la lisière du futur barrage de Ouessa assortie d'un plan d'aménagement du fleuve Mouhoun, (iii) un linéaire total de 52,69 km recalibrés sur les 96 km prévus (allant de de Samendéni jusqu'à la lisière du futur barrage de Ouessa).

### ***Composante 4 : aménagements hydroagricoles***

Au titre de la composante 4, les actions majeures déroulées portent sur (i) les travaux de réalisation de 1500 ha de périmètres irrigués, (ii) l'étude d'aménagement de la seconde tranche de 5000 ha de périmètres irrigués et (iii) les études techniques d'aménagement des routes d'accès aux sites des périmètres irrigués de 1500 ha.

Au cours de l'année 2021, les travaux d'aménagement des 1500 ha de périmètres irrigués ont repris le 25 janvier 2021 sur l'ensemble des sites, après une longue suspension due à l'inondation de ces sites. Les interventions des différentes entreprises ont concerné les études d'exécution, les terrassements (déblais et remblais) des canaux d'irrigation, de drainage, des pistes et du fleuve Mouhoun ainsi que le revêtement en béton armé des canaux d'irrigation. A la date du 31 décembre 2021, le taux d'exécution cumulé des travaux était estimé à 48%.

Après le démarrage des travaux d'aménagement de la première tranche de 1500 ha en novembre 2018, l'état burkinabè a entamé le processus d'aménagement d'une seconde tranche d'environ 5000 ha à travers l'exécution des études détaillées de cette nouvelle tranche. Le Gouvernement du Burkina Faso est accompagné dans le financement de cette étude par la FKDEA au travers d'une convention d'assistance technique signée en juin 2019. Les livrables suivants ont été disponibilisés : (i) rapport de démarrage, (ii) rapports mensuels de l'année 2021, (iii) rapport d'Avant-Projet Sommaire. Au 31 décembre 2021, le taux d'exécution global de l'étude est estimé à 68%.

Il est à noter également la poursuite de deux études initiées en 2020 pour l'aménagement des routes d'accès aux sites des périmètres irrigués de 1 500 ha. Il s'agit de (i) l'étude de réalisation de la route Kadomba (sur la RN10)-Bossora pour laquelle, la version définitive du rapport d'avant-projet détaillé est disponible, (ii) l'étude de réalisation des routes Samendéni-Séguéré et Bama-Niéguéma dont le rapport définitif d'Avant-Projet Détaillé a été transmis. De façon globale, au 31 décembre 2021, les études détaillées de réalisation des routes en terre d'accès aux sites des 1500 ha de périmètres irrigués sont exécutées à 100%.

#### ***Composante 5 : mise en œuvre d'un plan de gestion environnementale et sociale (PGES)***

Concernant la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale (PGES), volet barrage, elle a été marquée par la poursuite du paiement des différentes indemnités aux PAP, la poursuite de la réalisation des infrastructures sociales, la gestion de l'environnement et la mise en œuvre des mesures d'accompagnement aux PAP. A la date du 31 décembre 2021, le taux d'exécution globale de cette composante est estimé à 97,67%.

##### *d. Du Pôle de croissance du Sahel*

Le Pôle de croissance du Sahel (PCS) vise à tirer profit de l'essor du secteur minier et du potentiel de croissance des autres secteurs porteurs, notamment l'élevage, en vue d'assurer le développement économique de la région du Sahel et partant améliorer les conditions de vie des populations. A ce jour, toutes les études de base (études environnementales et sociales, études socioéconomiques) ont été conduites, ce qui a permis d'élaborer le document cadre assorti d'un document de projet de la première phase du PCS.

Les perspectives concernent la mobilisation des ressources et la mise en place de l'unité de gestion du pôle. Cela constitue un défi pour le Gouvernement au regard d'une part de la dégradation de la situation sécuritaire dans la zone du PCS qui commande de développer une approche holistique d'intervention promouvant le triptyque « sécurité-paix-développement » et d'autre part pour apporter des réponses satisfaisantes aux nombreuses attentes des populations vis-à-vis du projet.

#### *e. Du Pôle de croissance de l'Est*

Le Pôle de croissance de l'Est a pour objectif de développer une offre touristique attrayante et compétitive basée sur les potentialités culturelles, touristiques et naturelles, génératrice d'une valeur ajoutée locale et créatrice d'emplois.

A ce jour, plusieurs actions ont été réalisées ou sont en cours au nombre desquelles : (i) l'élaboration du document de cadrage pour la préparation du Pôle de croissance de l'Est et son adoption par le Comité national de pilotage des pôles de croissance, (ii) la conduite de l'étude de pré-faisabilité en 2019 qui a permis de fournir au Gouvernement des informations utiles sur l'orientation du pôle permettant de retenir l'option de l'écotourisme avec effet d'entraînement sur les autres secteurs économiques porteurs, (iii) la réalisation de l'étude pour l'évaluation des potentialités touristiques et artisanales.

La suite du processus concernera à court et moyen termes la mobilisation de ressources financières nécessaires pour la conduite de toutes les études prioritaires (faisabilité, schéma directeur d'aménagement de la zone du pôle, études socioéconomiques, études environnementales et sociales, etc.), requises pour la formulation du document cadre du pôle.

#### **1.2.2. Des pôles de compétitivité<sup>3</sup>**

Le Pôle de compétitivité (PCO) au sens de la SNP-PC, englobe les grappes d'entreprises, les technopôles et les parcs scientifiques. Cette variante comprend la Grappe huilerie de Bobo-Dioulasso (GHB), le technopôle ERTIC et le technopôle pharmaceutique. De ces PCO, seule la GHB est en exécution tandis que les technopôles sont en préparation.

##### *a. Grappe huilerie de Bobo-Dioulasso*

La Grappe huilerie de Bobo-Dioulasso (GHB) a pour objectif de renforcer la compétitivité des acteurs de la filière huilerie et de contribuer au développement économique au niveau local, régional, voire national. A ce jour, les appuis apportés à la Grappe ont favorisé la création et la consolidation de 837 emplois dont 267 permanents.

La filière huilerie a été retenue parmi les trois chaînes de valeur identifiées pour être accompagnées dans le cadre du Programme d'Appui à la Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest (PACAO), Volet-Burkina Faso-FED de l'Union Européenne. Dans le cadre de cet accompagnement, la GHB bénéficiera de la réalisation d'une centrale d'achat des matières premières et de la création d'une société de cautionnement mutuel.

---

<sup>3</sup> Le Pôle de compétitivité (PCO) ou « grappe d'entreprises » ou encore « grappe industrielle », est la combinaison d'acteurs publics et privés sur un périmètre géographique ou un territoire donné, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies pour promouvoir l'innovation scientifique et technologique ou le développement industriel (modernisation) dans un domaine ou secteur de référence (SNP-PC 2019-2023).

Avec l'appui du PACAO, des actions majeures ont été menées dans le secteur de l'huilerie et au profit de la GHB. Il s'agit entre autres de (i) la formation des membres sur les stratégies de mobilisation des ressources et le suivi de leur gestion, réalisée au profit des acteurs de la filière huile de coton, (ii) la réalisation de l'étude d'identification des marchés et circuits d'écoulement des produits, (iii) l'appui à l'élaboration de plans d'affaires au profit des entreprises de la filière huile de coton, (iv) la réalisation d'actions de plaidoyer pour la commercialisation de l'huile et son intégration dans les circuits de distribution des importateurs et de la commande institutionnelle (cantines, hôpital, casernes, etc.), (v) l'appui à l'acquisition d'emballages pour l'huile et à la démarche qualité.

#### *b. Technopôle ERTIC*

Le technopôle « Energies renouvelables-technologies de l'information et de la communication (ERTIC) » est un projet national dont l'objectif principal est de contribuer au développement des secteurs économiques et sociaux du pays par la création d'un village numérique au service de l'administration publique et des entreprises privées. Dans le cadre de la mise en place dudit technopôle, une étude de pré faisabilité a été réalisée. Face aux difficultés liées au foncier sur le site initial, un site a été trouvé à Gampèla pour son implantation grâce aux efforts conjugués des Ministères en charge de l'économie numérique, de l'énergie et de la recherche scientifique et de l'innovation.

Par ailleurs, les études pour la définition d'un master plan du technopôle ERTIC (étude réalisée pour 40 ha sur les 123 ha existants), une étude de la gouvernance, la gestion et le financement du technopôle pour les énergies renouvelables et les TIC au Burkina Faso sont en cours de validation. Aussi, l'étude d'avant-projet sommaire d'un complexe de salle de conférence a été réalisée et le rapport est disponible.

En perspectives, il s'agira de poursuivre l'élaboration du document de projet (PRODOC) en collaboration avec les ministères en charge des enseignements supérieur et de l'énergie et de réaliser l'étude de l'avant-projet détaillé du Business Park du technopôle ERTIC (maison de l'innovation).

#### *c. Technopôle pharmaceutique*

L'initiative de mettre en place un technopôle pharmaceutique a pour objet d'édifier un véritable pôle économique permettant l'émergence et le développement d'entreprises modernes de fabrication de produits de santé au standing international.

Les réalisations majeures à capitaliser du processus de préparation du technopôle pharmaceutique sont entre autres (i) l'identification officielle d'un site à Kokologho pour abriter le technopôle, (ii) l'adoption en Conseil des ministres de la note de cadrage pour l'accélération du processus de préparation du technopôle pharmaceutique et du projet de décret portant création, composition, organisation

et fonctionnement du dispositif institutionnel de préparation, (iii) la tenue de plusieurs concertations spécifiques et majeures et (iv) la réalisation de plusieurs études prioritaires au nombre desquelles principalement la finalisation de l'étude de faisabilité du pôle.

### ***1.2.3. Des zones économiques d'exportation<sup>4</sup>***

Les Zones économiques spéciales (ZES) de Ouagadougou (Tanghin-Dassouri) et de Bobo-Dioulasso (Yéguéresso) en cours de préparation s'intègrent dans cette variante de pôle définie par la SNP-PC. Elles visent à accroître les capacités d'exportation nette de l'économie nationale et à mieux l'insérer dans le commerce sous régional et international. Le processus de mise en place desdites zones est à l'étape de la réalisation des Etudes environnementales stratégiques (EES) et des travaux de délimitation.

Pour la suite du processus, les actions phares entrevues concerneront (i) l'élaboration d'une réglementation liée aux ZES, (ii) la délimitation et le bornage des sites devant les abriter, (iii) la réalisation d'une étude pour l'élaboration du Plan d'actions de réinstallation dès la phase de mise en œuvre du projet (acquisition des terres), (iv) la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes et de réparation des préjudices, (v) la réalisation d'études d'impact environnemental et social (EIES) pour les implantations d'unités industrielles attendues lors de la phase de la mise en œuvre du projet

### **1.3. Difficultés et suggestions**

L'examen de la situation de mise en œuvre des différents projets de pôles de croissance en préparation ou en construction révèlent des avancées notables, fruits d'efforts considérables déployés par les différents acteurs de mise en œuvre. Néanmoins, les points de satisfaction ne doivent pas faire occulter les entraves à l'atteinte des objectifs de développement des PC en exécution d'une part et les contraintes d'ordre général et spécifique qui ralentissent le processus de mise en place des projets de PC d'autre part. Toutes choses qui interpellent sur l'impérieuse nécessité de tirer les enseignements et de proposer les mesures idoines afin de lever les goulots d'étranglement.

#### ***1.3.1. Difficultés rencontrées***

Les difficultés rencontrées dans le cadre de la préparation et de la construction des PC sont d'ordre général et spécifique.

---

<sup>4</sup> Au sens de la SNP-PC, la Zone économique d'exportation (ZEX) est la combinaison d'acteurs publics et privés sur un périmètre géographique ou un territoire donné, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies pour promouvoir exclusivement les exportations

*a. Difficultés d'ordre général*

Elles concernent (i) la problématique du financement, (ii) la gestion du foncier, (iii) la situation sécuritaire, (iv) la problématique de la commercialisation de la production ainsi que (v) la gestion peu concertée des actions de promotion des PC.

**S'agissant de la problématique du financement**, elle est liée aux difficultés de mobilisation des ressources financières aussi bien internes qu'auprès des partenaires techniques et financiers (PTF). L'insuffisance des ressources financières se présente résolument comme la contrainte majeure dans le processus de mise en place et de construction des projets de pôles de croissance dans ses différentes variantes (ZES, technopôles, agropoles, etc.). En effet, cette situation affecte de façon récurrente la réalisation des infrastructures critiques sur les sites de PC ainsi que la conduite des études complémentaires et de maturité nécessaires au processus de formulation des projets de pôles.

En dehors des contraintes à la concrétisation des projets d'investissements nécessaires au développement des pôles de croissance, la problématique du financement se pose également avec acuité pour l'animation du dispositif institutionnel de pilotage des PC. En effet, la non-tenue des sessions des groupes de travail interministériels (GTI) depuis 2013 est inhérente à cette situation. Avec les nouvelles orientations de la SNP-PC, matérialisées dans le décret n° 2021-0259/PRES/PM/MINEFID du 20 avril 2021 portant organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel de pilotage des pôles de croissance au Burkina Faso, il est opportun que des mesures soient prises afin de rendre disponibles les ressources nécessaires pour garantir le fonctionnement optimal des organes et instances dudit dispositif dont principalement les GTI. Cela s'avère nécessaire dans la mesure où le dysfonctionnement des différents organes du dispositif pose des problèmes à trois niveaux.

D'abord, la non opérationnalisation des GTI a un impact négatif sur l'efficacité dans la synergie d'actions car ils visent à offrir le cadre qui réunit les acteurs concernés et fédérer leurs interventions dans la poursuite d'un objectif commun qui est celui du développement des PC au Burkina Faso. Ensuite, cela affecte négativement le processus de capitalisation et de reporting du Secrétariat exécutif des pôles de croissance dans la mesure où il est confronté souvent à des difficultés dans la collecte de l'information dans le cadre global du suivi-évaluation et plus spécifiquement lors de la préparation des sessions du CNPPC. Enfin, cet état de fait laisse un vide dans l'animation d'un maillon essentiel dans la chaîne de coordination et de suivi-évaluation, à savoir le GTI et le SE-PC, censés représenter le niveau technique chargé de mener la réflexion afin de soumettre des propositions de décisions à l'examen du CNPPC.

**Concernant la gestion du foncier**, les contraintes y relatives portent sur la mobilisation de la ressource terre et la sécurisation de ladite ressource. Pour le premier volet, dans le cadre de la mise en place des projets de PC, la

problématique de la disponibilité de la terre se présente de façon récurrente et est encore plus criarde, vu que la zone ciblée doit répondre à certains critères. Quant à la sécurisation foncière, les problèmes y relatifs portent notamment sur la purge des droits fonciers au cours de laquelle surgissent des conflits de divers ordres inhérents principalement aux processus d'indemnisation.

**S'agissant de la crise sécuritaire**, elle se présente actuellement comme la contrainte majeure pour le développement des PC au Burkina Faso. En effet, pour les pôles en préparation, elle est une menace pour la réalisation des études préalables et complémentaires, toute chose pouvant ralentir le processus de mise en place. Aussi, constitue-t-elle un facteur limitant l'engagement des investisseurs et pouvant impacter sur les résultats de développement attendus de l'édification des différents pôles en exécution (PCB notamment). Du reste, il est observé un ralentissement du rythme d'exécution de certaines activités au niveau des pôles en cours de mise en œuvre. En outre, elle accentue davantage les difficultés de mobilisation des ressources financières à partir du budget de l'Etat, dans la mesure où les défis sécuritaires actuels appellent une réorientation des priorités d'affectation budgétaire aux secteurs de la défense et de la sécurité.

Pour ce qui est de la **problématique de la commercialisation**, même si par moment, elle a été caractérisée par des difficultés d'écoulement, les contraintes actuelles portent principalement sur les retards de paiement des créances par les acheteurs institutionnels, notamment l'Etat et les mairies.

Quant à la **gestion peu concertée des actions de promotion des PC**, elle se caractérise entre autres par l'insuffisance de synergies dans les réflexions. En effet, plusieurs initiatives de création de pôles sont entamées dans les départements ministériels et institutions en dehors du cadre institutionnel de développement des PC. De ce fait, il est primordial que les acteurs s'approprient la SNP-PC et que sa mise en œuvre soit participative, à travers une approche d'inclusion et de responsabilisation de tous les acteurs concernés (départements ministériels, collectivités territoriales, secteur privé, société civile, populations).

#### *b. Difficultés d'ordre spécifique*

Les difficultés d'ordre spécifique sont celles auxquelles sont confrontés les pôles de croissance en préparation et en exécution.

Pour ce qui concerne le PDIS, les contraintes de mise en œuvre sont relatives entre autres à (i) l'inadéquation de son statut juridique, (ii) la faiblesse du dispositif de sécurisation du barrage et des équipements installés, (iii) la faible dotation budgétaire ne permettant pas de payer à temps les décomptes des entreprises.

S'agissant du PCB, les entraves à l'atteinte des objectifs de développement portent entre autres sur (i) l'insuffisance des ressources financières pour permettre le parachèvement des réalisations du PAPCB et l'atteinte des objectifs poursuivis par le projet, (ii) la mise en valeur non optimale des terres attribuées aux agro-

investisseurs à cause de la non réalisation de l'extension du réseau électrique avec pour corolaire un problème de compétitivité desdits investisseurs, (iii) l'utilisation non rationnelle de l'eau synonyme de gaspillage et la réticence des exploitants à honorer les redevances hydroagricoles nécessaires pour l'entretien et la maintenance du réseau d'irrigation, (iv) la récurrence de remous sociaux sur le foncier marqués par une remise en cause des expropriations antérieures (aussi bien dans les anciens que dans les nouveaux périmètres) et (v) la faiblesse des moyens pour une sécurisation foncière adéquate de la ZUP.

En ce qui concerne la GHB, les difficultés majeures rencontrées concernent essentiellement l'insuffisance des ressources propres liées notamment à la faiblesse des apports internes (faible niveau des cotisations, insuffisance des initiatives de mobilisation de ressources propres) ainsi que du personnel administratif.

Pour ce qui est de l'agropole du Sourou, les contraintes d'exécution sont relatives entre autres (i) aux difficultés d'accès aux zones de production et des futurs aménagements, notamment celles de la commune de Sono, (ii) à la lenteur dans la mobilisation de la part sociale par les actionnaires de la SEM, (iii) au faible niveau de recouvrement des taxes d'aménagement dû à l'insécurité et à l'incivisme des exploitants.

### ***1.3.2. Suggestions***

Au regard des contraintes précédemment évoquées, il est nécessaire que des mesures soient prises pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre des actions déployées pour le développement des PC. Les suggestions faites sont d'ordre général et spécifique.

#### ***a. Suggestions d'ordre général***

De façon générale, les suggestions faites se déclinent comme suit :

- l'opérationnalisation du Fonds national de promotion des PC (FNP-PC) et du projet d'appui à la promotion des pôles de croissance et des systèmes productifs régionaux (PAP-PCSPR) ;
- l'opérationnalisation des GTI du CNPPC adoptés par l'arrêté interministériel n° 2021-0654/MINEFID/MATD/MESRSI/MAAH/MCIA du 1<sup>er</sup> décembre 2021, portant création, attributions, organisation, composition et fonctionnement ;
- la prévision d'un régime juridique spécial de purge de droits fonciers et de gestion des terres pour les zones à double vocation de ZUP et de PC ;
- la capitalisation de l'expérience du partenariat entre Bagrépôle et la Banque agricole du Faso (BADF) suivie du passage à l'échelle au niveau des deux agropoles du Sourou et de Samendéni en réponse aux contraintes à la commercialisation de la production ;
- une intégration plus accrue des différents maillons des chaînes de valeurs agricoles (production, transformation, commercialisation) pour une

meilleure contribution des filières au développement économique et social du pays ;

- l'intensification des actions de lutte contre l'insécurité de façon générale et le renforcement du dispositif sécuritaire sur les sites de PC, au regard des infrastructures majeures déjà existantes (Barrages hydroagricoles de Bagré et de Samendéni notamment) et les enjeux majeurs qu'elles représentent pour l'activité socioéconomique au Burkina Faso.

*b. Suggestions spécifiques*

Les suggestions d'ordre spécifique formulées portent aussi bien sur les PC en préparation que les pôles en exécution..

**Concernant l'agropole de Samendéni**, il est proposé de (i) rendre fonctionnel le dispositif institutionnel de préparation de l'agropole de Samendéni, (ii) diligenter la mutation institutionnelle du PDIS pour plus d'efficacité dans la gestion, (iii) diligenter la mise en place d'une unité opérationnelle permanente pour la sécurisation des investissements (iv) prévoir une dotation budgétaire conséquente en tenant compte du rythme des travaux en cours.

**Pour ce qui est du PCB**, les mesures préconisées portent entre autres sur (i) la mobilisation des ressources financières additionnelles auprès de la BAD pour permettre un achèvement harmonieux des activités du PAPCB, (ii) la mobilisation de financements nécessaires à la réalisation de l'extension du réseau électrique pour améliorer la compétitivité des investisseurs, (iii) l'intensification des actions de sensibilisation pour une meilleure organisation des producteurs en procédant notamment à la mise en place des Associations d'usagers d'eau agricole (AUEA) pour une gestion participative et rationnelle de l'eau sur les canaux secondaires et tertiaires, (iv) la poursuite des actions de concertation et de sensibilisation pour une gestion pacifique des différends éventuels, (v) l'élaboration d'une stratégie de sécurisation foncière durable dans le pôle et le renforcement du dispositif opérationnel du mécanisme de gestion des conflits et des plaintes.

**S'agissant de la GHB**, il est nécessaire de renforcer ses capacités en ressources humaines, financières et matérielles (personnel administratif, doter la grappe de moyens roulants et matériels) et de lui apporter de l'appui/conseil pour développer des mécanismes de mobilisation des ressources devant lui permettre de disposer à terme, d'un budget permanent pour le paiement des salaires et autres dépenses de fonctionnement.

**Pour ce qui concerne l'agropole du Sourou**, les solutions proposées portent entre autres sur (i) le bitumage/réhabilitation des routes de desserte de la vallée du Sourou, (ii) l'implication des ministères de tutelle pour faire aboutir les négociations avec le FBDES pour le portage des 220 000 000 F.CFA restants, en plus des 660 000 000 F.CFA de portage déjà accordé, (iii) le développement d'approches de recouvrement plus appropriées au contexte.

La prise en compte des suggestions formulées devra permettre de lever les goulots d'étranglement en vue d'optimiser les performances des actions de développement des PC.

Depuis 2015, le Burkina Faso fait face à une dégradation de la situation sécuritaire, ayant pour conséquences une grave crise humanitaire et une détérioration de l'activité socioéconomique. Cette situation interpelle sur la nécessité de réfléchir sur des moyens appropriés pour renforcer la résilience des populations et de l'économie nationale. Les PC se veulent une de ces réponses. Malheureusement, les zones de PC ne sont pas en marge de la menace sécuritaire. Pour en tirer le plus grand profit, il est nécessaire d'y renforcer les conditions de sécurité. Mais avant, un état des lieux s'impose.

## **2.1. Menaces sécuritaires sur les pôles de croissance**

Les zones de PC sont affectées différemment par la situation sécuritaire. Ainsi, pour certaines, une forte présence des Groupes armés terroristes (GAT) impacte fortement la poursuite de l'activité de production. Ce qui a conduit certains acteurs à développer des mécanismes pour mitiger les effets de la menace et interpelle sur la nécessité de les consolider et d'y entrevoir des réponses plus appropriées.

### **2.1.1 Contexte global de la situation sécuritaire au Burkina Faso**

Les pays du Sahel tels que le Mali, le Niger et le Burkina Faso sont confrontés ces dernières années à une recrudescence des attaques terroristes et de diverses formes de criminalité interne et transfrontalière. Autrefois épargné par le phénomène du terrorisme, le Burkina Faso a enregistré des attaques sur la quasi-totalité du territoire national depuis 2015. En effet, entre 2015 et 2020, sept-cent-quatre-vingt-deux (782) attaques terroristes ont été enregistrées et pour la seule année de 2021, les services de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale ont enregistré respectivement 196 et 227 attaques à caractère terroriste<sup>5</sup> avec d'énormes conséquences sur le plan humain, économique et social.

Ces violences ont occasionné des pertes en vies humaines et des dégâts matériels importants. Pour fuir les violences, de nombreuses populations ont abandonné leurs localités d'origine et on compte par conséquent un million neuf cent deux mille huit cent cinquante (1 902 850) personnes déplacées internes au 30 avril 2022<sup>6</sup>. On dénombre également<sup>7</sup> :

- 4 258 écoles fermées touchant plus de 708 341 élèves et 20 763 enseignants<sup>8</sup> ;
- 179 formations sanitaires non fonctionnelles, 353 fonctionnant à minima, affectant environ 2.400.000 personnes<sup>9</sup> ;

<sup>5</sup> Bulletins trimestriels 2021 du MSECUC

<sup>6</sup> SP/CONASUR

<sup>7</sup> Idem

<sup>8</sup> Rapport statistique mensuel des données d'Éducation en Situation d'Urgence du 31 mai 2022

<sup>9</sup> Bulletin n°26 du cluster santé mars 2022

- 2.860.000 personnes en situation d'insécurité alimentaire ;
- 56 mairies endommagées et fermées ;
- 97 chefs de circonscriptions administratives ne siégeant plus dans leurs circonscriptions dont 87 Préfets de départements, 5 Hauts commissaires et 5 Secrétaires généraux de province ;
- l'arrêt d'exploitation de certaines sociétés minières comme celle de Taparko.

Les services de sécurité étant particulièrement la cible privilégiée des GAT, on enregistre<sup>10</sup> :

- 50 services de Gendarmerie endommagés et 14 services levés,
- 36 services de Police endommagés avec 34 services levés.

Ces chiffres sont alarmants et révèlent une augmentation de l'indice d'insécurité qui impacte négativement l'activité socio-économique.

Au Burkina Faso, l'agriculture occupe 70,7% de la population active totale (RGPH 2019). Ces populations déjà vulnérables aux changements climatiques et aux catastrophes récurrentes, subissent de nos jours des pillages (récoltes, bétails...) et des destructions de récoltes par les GAT. A cela s'ajoute la mauvaise pluviométrie avec pour conséquence la flambée des prix des denrées alimentaires. En effet, en 2022 l'inflation en moyenne annuelle ressortirait à 5,0%. Toutefois, à fin mars 2022, l'inflation s'est située à 5,8% en moyenne annuelle contre 2,5% à la même période en 2021. En glissement annuel, elle s'est établie à 13,5% contre 2,5% un an plus tôt.

Aussi, la migration interne des populations a-t-elle entraîné une grave crise alimentaire due principalement à l'abandon des terres et des productions dans les zones d'insécurité. En guise d'illustration, les mouvements de populations du fait de la situation sécuritaire ont entraîné un abandon de 384 702 ha de superficies de terres cultivables et une perte de production de 323 093 tonnes durant la campagne agricole 2021/2022 comme l'illustre le tableau ci-dessous.

**Tableau 1 : situation des pertes de superficies de productions pour la campagne agricole 2021-2022**

Intitulé	Céréales	Rente	Autres vivriers	Total
Superficie perdue (ha)	296 233	64 248	24 221	384 702
Production perdue (tonnes)	173 694	69 901	79 498	323 093

MARAH/DGESS/DSS/EPA

Par ailleurs, ces déplacements des populations vers d'autres zones du pays ont occasionné une surpopulation des villes d'accueil et une dégradation de la

<sup>10</sup> Bulletins trimestriels 2021 du MSECUC

situation alimentaire. Ainsi, sur la période 2018 à 2022, le nombre de personnes en situation alimentaire difficile n'a cessé de croître. En 2022, on enregistrait 5 331 444 personnes en situation de stress alimentaire et 3 453 510 qui pourraient tomber en insécurité alimentaire (phases 3 et 4) dont 628 464 personnes en urgence (phase 4) s'il n'y a pas d'intervention humanitaire adéquate. Ces populations représentent 16% de la population totale et seraient concentrées dans les régions du Sahel (20%), du Centre-Nord (17%), de l'Est (17%) et du Nord (16%)<sup>11</sup>. Le tableau ci-dessous donne la situation alimentaire nationale entre 2018 et 2022.

**Tableau 2 : Situation alimentaire nationale de 2018 à 2022**

<b>Situation alimentaire nationale</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Nombre de personnes en stress alimentaire (phase 2)	2 671 867	4 424 339	5 184 305	4 739 335	5 331 444
Nombre de personnes en crise alimentaire (phase 3)	864 177	1 533 719	2 015 791	2 514 395	2 825 046
Nombre de personnes en urgence alimentaire (phase >3)	90 138	72 766	136 175	344 370	628 464

Source : PRSPV/SE-CNSA, 2018-2022

Il en est de même du sous-secteur élevage qui prend du plomb dans l'aile compte tenu du fait que les zones à fort défi sécuritaire sont des zones où l'élevage est très développé. L'impact de l'insécurité entraîne en général, dans le secteur de l'élevage, des pertes d'animaux, la réduction de l'accès aux pâturages et aux points d'eau avec une concentration du bétail à certains endroits qui suscite des réponses d'urgence. Globalement, l'approvisionnement des marchés à bétail a connu une baisse par rapport à la même période de l'année précédente. En effet, certains marchés locaux connaissent un faible niveau d'approvisionnement lié à la fermeture de marchés de collecte consécutive à la dégradation de la situation sécuritaire. Ce qui a entraîné une hausse substantielle des prix du bétail et des petits ruminants, par rapport à l'année passée à la même période. À titre illustratif, pour le taureau, la variation annuelle enregistrée est de 23 à 40% sur les marchés de Yilou et Guelwongo et une variation quinquennale de 34 à 37%. La variation annuelle du prix du bélier va de 33 à 44% sur les marchés de Guelwongo et de To et celle quinquennale de 38 à 62% ; Concernant le bouc, il est enregistré une variation annuelle de 18 à 30% sur les marchés de Guelwongo et Ouaga-Tanghin et une variation quinquennale allant de 39 à 79%.

Au niveau du secteur minier, l'or constitue pour le Burkina Faso la première ressource d'exportation. Toutefois, certaines zones minières sont devenues difficiles d'accès et le contrôle territorial exercé par l'Etat y est souvent compromis.

<sup>11</sup> Rapport du Comité de Prévision de la Situation Alimentaire et Nutritionnelle (CPSA) de l'année 2022

Les acteurs miniers sont régulièrement la cible de groupes armés terroristes, de grands bandits et de trafiquants. L'exploitation artisanale de l'or par les GAT est l'une de leurs sources d'approvisionnement. En effet, l'écoulement de l'or fait l'objet de chaînes d'approvisionnement bien structurées qui permettent facilement de faire redescendre la production vers certains pays voisins car l'or fait l'objet d'une économie de troc contre l'approvisionnement logistique dont les armes, les munitions, le carburant et les motos.

Dans les zones difficiles d'accès, le fonctionnement des marchés et du secteur touristique est au ralenti, voire à l'arrêt, notamment dans la majorité des communes en proie à l'hydre terroriste. Ce qui entraîne fréquemment des ruptures de stocks des biens de première nécessité, la hausse de leur prix et la baisse des recettes liées aux activités touristiques. Malgré les opérations de démantèlement des bases terroristes, le pays n'accueille plus assez de touristes étrangers du fait des chancelleries européennes qui déconseillent à leurs ressortissants les zones à fort défi sécuritaire.

La recrudescence des attaques terroristes, ainsi que la faible présence de l'Etat dans certaines localités, ont plongé certaines parties du pays dans un relatif isolement et affecté leurs capacités à générer de la croissance économique.

Par ailleurs, on note une instabilité dans la mobilisation des recettes propres des collectivités territoriales. En effet, entre 2015 et 2020, les recettes propres des collectivités territoriales ont fluctué en dents de scie. Elles sont passées de 74.583.000.000 FCFA en 2015 à 127.245.000.000 FCFA en 2018 avant de baisser à 83.120.000.000 FCFA en 2020. Ces chiffres révèlent une augmentation de 70,60% entre 2015 et 2018 et une baisse de 34,67% entre 2018 et 2020<sup>12</sup>.

### ***2.1.2 Effets de la crise sécuritaire sur les PC***

Des incidents majeurs ont été enregistrés dans la plupart des zones d'intervention des PC avec des conséquences sur le processus de leur mise en œuvre et de leur préparation.

#### *a. Incidents sécuritaires dans les zones de pôles de croissance*

**Les régions du Sahel et de l'est** sont les plus affectées par la crise sécuritaire. Prévues pour abriter des pôles de croissance, ces deux régions connaissent depuis le début de la crise en 2015 des attaques terroristes récurrentes ainsi que des actes de grand banditisme orchestrés par des Hommes armés non identifiés (HANI). Les violences ont occasionné des dégâts matériels, des pertes en vies humaines et le déplacement des populations vers d'autres localités. Pour preuve, à la date du 30 avril 2022, les deux régions abritaient 744 512 PDI soit 574 096 au Sahel et 170 416 à l'Est.

**La région de la Boucle du Mouhoun** est également confrontée à la récurrence des attaques terroristes même si elle est relativement de moindre ampleur que

---

<sup>12</sup> Annuaire Statistique 2020 de la décentralisation.

dans les régions du Sahel et de l'Est. Lesdites attaques entraînent des restrictions de mobilité des personnes, des pertes en vies humaines et des blessés, ainsi qu'un nombre important de PDI estimé dans la région à 61 943 au 30 avril 2022 (SP/CONASUR).

Pour ce qui concerne **la ZUP de la vallée du Sourou**, la situation sécuritaire est devenue préoccupante, y semant la psychose. Les principaux événements survenus dans la vallée depuis septembre 2020 sont :

- le 30 septembre 2020, trois (03) agents de SOUROUPOLE\_SEM ont été kidnappés par des hommes armés non identifiés (HANI). Ils ont été relâchés le lendemain mais leur véhicule pick up a été retiré ;
- le 09 septembre 2021, incendie des engins de l'entreprise chargée du bitumage de la route Tougan-Lanfiéra-Di (65 km) à Doussoula et à Kassoum ;
- la nuit du 9 au 10 octobre 2021, dynamitage de la gendarmerie de Lanfiéra ; la même gendarmerie avait été attaquée la nuit du 1<sup>er</sup> au 02 octobre 2018 avec comme bilan : le bâtiment, 01 véhicule et des motos incendiés et 03 gendarmes grièvement blessés ;
- le 19 octobre 2021, kidnapping de trois (03) chauffeurs de l'entreprise SGC2T chargée de la réhabilitation des périmètres irrigués avec leurs camions par des HANI, ils seront libérés dans la nuit du 05 au 06 novembre 2021 ;
- le 31 octobre 2021, attaque du détachement du groupement des compagnies républicaines de sécurité (GCRS) et du poste de police frontalière de Di par des HANI ; bilan : 05 policiers tués et 01 blessé, 01 véhicule, 08 motos et de l'armement emportés ;
- le 02 novembre 2021, les détachements de la Gendarmerie et celui du GCRS basés à Di ont quitté la zone ;
- à partir du 03 novembre 2021, début du départ massif des populations de Di, Niassan et Lanfiéra vers Tougan et Bobo-Dioulasso ;
- le 22 décembre 2021, 02 véhicules pick up, 02 motos et les batteries de deux tracteurs de SOUROUPOLE\_SEM ont été emportés à son siège à Niassan par des HANI.

**Dans la zone d'intervention du PDIS** (les régions des Hauts Bassins et de la Boucle du Mouhoun), la situation sécuritaire qui était relativement calme au cours des dernières années s'est vue dégradée depuis le début de l'année 2022. A titre d'exemple :

- la brigade territoriale de gendarmerie de Ouarkoye dans la Boucle du Mouhoun a été la cible d'attaque d'un groupe d'individus armés (GIA) le 21 mars 2022 ;
- le commissariat de police de Solenzo, province des Banwa, a été la cible d'une attaque le 22 avril 2022 ;
- le commissariat de police de la commune rurale de Padéma, dans la province du Houet, a été la cible d'une attaque terroriste le 09 mai 2022 ;

- des passages répétés d'hommes armés non identifiés ont été signalés dans la zone en direction d'autres localités.

**S'agissant de la ZUP de Bagré**, la situation y est relativement stable, en comparaison avec les zones précédemment évoquées. Néanmoins quelques alertes sont à signaler dans la région du Centre-Est en général et dans la zone de concentration du PCB en particulier. Pour preuve, des HANI ont incendié dans la nuit du 09 janvier 2022, le poste de contrôle de l'Office national de sécurité routière (ONASER) et attaqué le 03 février 2022 la mine d'or de Warwéogo, tous deux dans le département de Bittou. Aussi, une attaque a été enregistrée dans la nuit du 10 au 11 avril 2022 dans le village de Datou, commune de Bané, région du Centre-est occasionnant la mort d'un Volontaire pour la défense de la partie (VDP), pour ainsi confirmer la présence des HANI dans les communes précitées.

*b. Effets sur la préparation et la mise en place des projets de PC*

Les attaques terroristes perpétrées dans certaines localités ont eu des répercussions sur le processus de construction et de préparation des PC. Les effets ressentis sont variables suivant l'ampleur et la gravité de la menace sécuritaire.

**S'agissant du pôle de croissance du Sahel (PCS)**, la phase de préparation était pratiquement bouclée avec la réalisation des principales études préalables et surtout l'adoption du document cadre assorti du document du projet de la première phase. Il s'agissait à cette étape de mettre en place la structure de gestion pour la mise en place du pôle ainsi que la mobilisation des financements. Cette évolution a été malheureusement stoppée par la situation sécuritaire dans toute la région du Sahel rendant difficile d'accès plusieurs localités.

**Pour ce qui concerne le pôle de croissance de l'Est (PCE)**, le processus enclenché avec l'adoption du document de cadrage et l'étude de préféabilité connaît aussi un ralentissement du fait de l'insécurité dans toute la zone de ce pôle. Néanmoins, comme preuve de résilience, l'engagement et la détermination des acteurs ont permis de réaliser l'étude pour l'évaluation des potentialités touristiques et artisanales de la région de l'Est.

**Concernant l'agropole du Sourou**, la menace sécuritaire dans la région risque de compromettre sérieusement sa mise en œuvre. Actuellement, face au défi sécuritaire, la mobilité sur le terrain du personnel de SOUROUPOLE\_SEM ainsi que des projets intervenant dans la ZUP (PReCA et PDAD) est rendue impossible et ne permet pas le suivi-supervision des activités. Aussi, les entreprises attributaires des différents marchés, rencontrent-elles d'énormes difficultés à mobiliser du personnel pour les chantiers. En témoigne, le renoncement du bureau d'études sélectionné par le PReCA en vue de la réalisation des études d'impact environnemental et social (EIES) et du plan d'actions de réinstallation (PAR) des personnes affectées.

En résumé, l'impact de l'insécurité dans la vallée se traduit par :

- le départ de l'administration et de certains services de la ZUP (préfectures, mairies, sécurité notamment la gendarmerie et la police, SOUROUPOLE\_SEM, INERA, etc.) ;

- l'arrêt du bitumage de la route Tougan-Lanfiéra-Di (65 km) ;
- la perte des interventions de deux projets intervenant dans la ZUP (PReCA et PDAD) dont la délocalisation vers des sites de l'agropole de Samendéni est en cours ;
- la destruction/pertes de certaines infrastructures et équipements (destruction de bâtiments, sabotage des réseaux téléphoniques, enlèvement de véhicules/motos, etc.) ;
- la réticence de certains prestataires/entreprises à exécuter certains travaux sur le terrain ;
- la difficulté de réalisation des travaux d'entretien/réparation sur le réseau électrique de la SONABEL ;
- le départ de certains exploitants de la vallée.

**Pour ce qui est de l'agropole de Samendéni**, si la menace sécuritaire n'est pas circonscrite, sa survenue pourrait compromettre l'avancée des travaux d'aménagement des 1 500 ha de périmètres irrigués en cours, le démarrage de la tranche des 5 000 ha, ainsi que la réalisation des études APD du restant du potentiel aménageable estimé à 14 500 ha.

**Pour ce qui concerne l'agropole de Bagré**, la dégradation de la situation sécuritaire dans la ZUP constitue une réelle menace sur les projets en cours et ceux à venir. Les effets suivants sur les projets exécutés par Bagrépôle peuvent être relevés :

- la psychose aussi bien au niveau des travailleurs des entreprises en charge des travaux, des exploitants (familiaux et agro investisseurs) que des agents d'appui conseils et prestataires de services ;
- la baisse de la fréquence ou de la durée du temps de présence dans les zones « à risques » ;
- le ralentissement du rythme d'exécution des activités, dû à l'observation des règles sécuritaires. Au niveau du chantier des 2 194 ha, le rythme des travaux a connu des perturbations suite à la restriction des travaux au-delà de 17h ;
- un afflux massif des personnes déplacées dans la zone du pôle (zone de culture de notoriété) ;
- le renchérissement des coûts de réalisation des chantiers consécutif à la nécessité de prendre en compte les questions sécuritaires.

D'ores et déjà, il est à noter une baisse du taux de mise en valeur des terres, surtout au niveau des zones les plus proches des sites ayant connu l'incursion des terroristes. C'est le cas du périmètre des 2 200 ha (un taux de mise en valeur de 40,84% pour la riziculture à raison de 198,08 ha / 486,02 ha et en polyculture, on a une mise en valeur d'un taux de 45,60% à raison de 286,63 ha / 627,37 ha). L'une des conséquences directes sera la baisse du volume de productions végétales (riz et maïs) du fait de cette baisse du taux de mise en valeur.

### **2.1.3 Mesures de mitigation en cours ou entrevues**

Pour faire face aux défis sécuritaires, diverses mesures ont été prises tant dans la limite spatiale des PC que sur le plan national.

#### *a. Initiatives développées à l'échelle des pôles de croissance*

Face à la menace sécuritaire, des stratégies d'adaptation ont été adoptées par les acteurs de mise en œuvre des PC.

Ainsi, dans le cas de SOUROUPOLE\_SEM, le personnel terrain a été délocalisé à Tougan, chef-lieu de la province du Sourou pour poursuivre les activités d'encadrement et d'appui-conseil des producteurs et des organisations des professionnels agricoles de la vallée telles que les coopératives et les utilisateurs de l'eau agricole (OUEA). Aussi, les activités d'appui-conseil se passent à travers la communication téléphonique ou à travers les médias (radios locales et télévisions). La supervision des activités sur le terrain est réalisée par des producteurs relais membres des OUEA et la communication se fait généralement par échange téléphonique. Cependant, des mesures idoines doivent être prises par les autorités compétentes pour purger la zone et installer un peloton mobile de sécurité afin de garantir la sécurité de la zone de l'agropole.

Concernant Samendéni, des patrouilles sont effectuées autour du barrage par la Police et la Gendarmerie de la commune de Bama avec l'appui du PDIS en attendant la mise en place d'une unité permanente. A cet effet, un protocole d'accord est prévu cette année 2022 pour formaliser la collaboration entre les deux parties. Toutefois, des mesures doivent être prises pour assurer la sécurité dans toute la ZUP de l'agropole.

S'agissant du PCB, il est recommandé d'une manière générale d'éviter les travaux de nuit et d'adopter une vigilance dans les déplacements. Des consignes sont données permanemment pour minimiser les risques de potentielles attaques. Aussi, un atelier d'échanges sur la sécurité a été organisé en mars 2022 au cours duquel des recommandations ont été formulées et sont en cours de mise en œuvre. Il a réuni les Forces de défense et de sécurité (FDS), les prestataires (entreprises en charge des travaux et du suivi-contrôle) et Bagrépôle. Il convient de noter que la présence du Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie (PSIG) dédié au Pôle se veut un atout. Au regard du contexte sécuritaire actuel, la nécessité s'impose d'équiper et appuyer le PSIG et les FDS en présence dans la zone pour renforcer les missions de veille et les capacités d'intervention.

#### *b. Dispositions prises à l'échelle nationale*

Pour faire face aux défis sécuritaires, le gouvernement a multiplié diverses actions d'ordre sécuritaire, politique et économique.

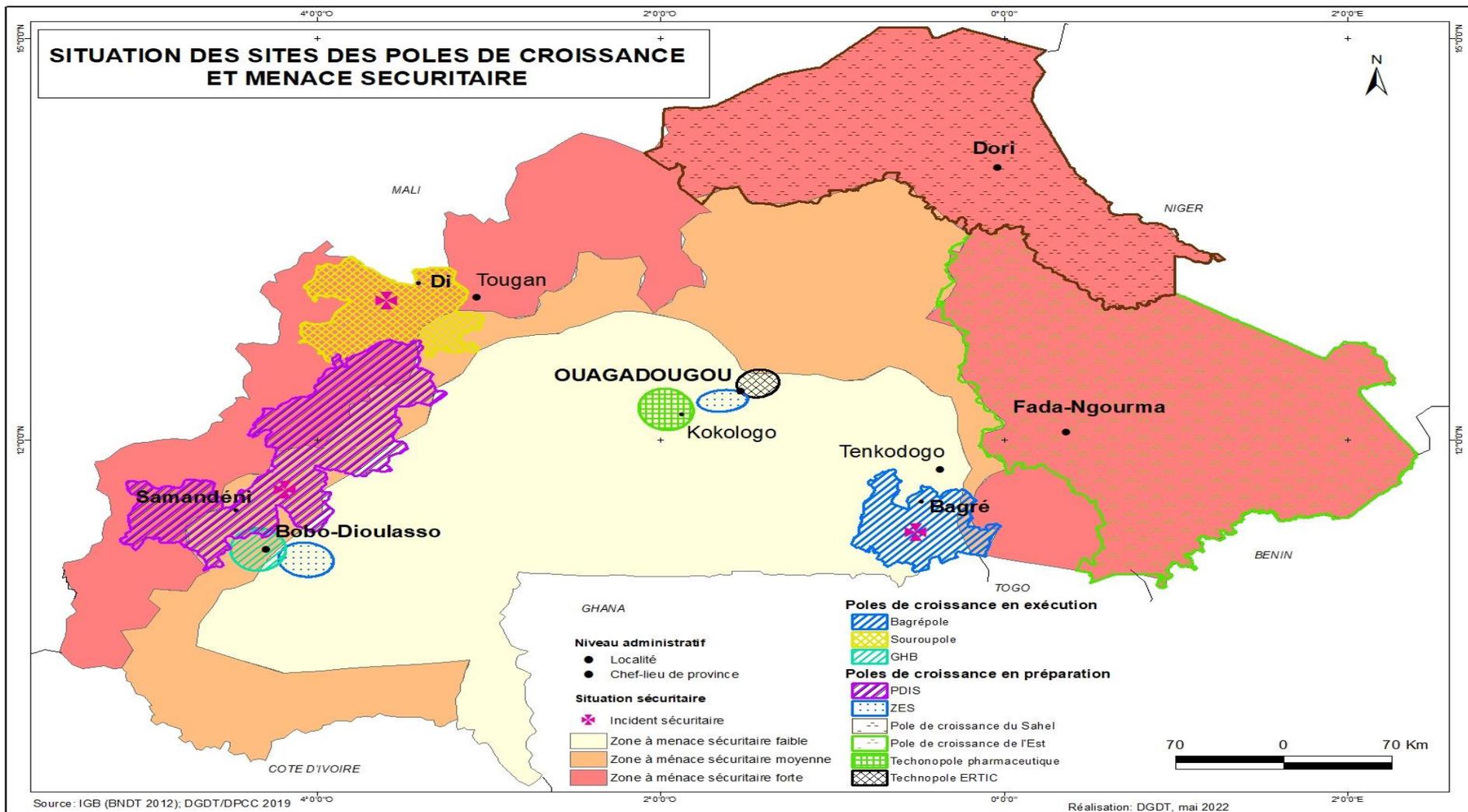
Dans le domaine sécuritaire, il s'agit notamment du renforcement des effectifs des forces de défense et de sécurité à travers le déploiement d'unités mobiles pour sécuriser les zones à risque, l'acquisition d'équipements, la multiplication des patrouilles de sécurisation et la réalisation d'infrastructures de sécurité.

Sur le plan politique, les mesures prises portent entre autres sur l'adoption de la loi de programmation militaire qui a permis un recrutement conséquent des FDS, l'adoption de l'Etat d'urgence, l'instauration du couvre-feu dans les régions du Sahel, de l'Est, du Centre-Est, du Nord et de la Boucle du Mouhoun, l'adoption de la loi sur les Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP), l'augmentation du budget des FDS, l'élaboration d'une politique nationale de sécurité et des stratégies ainsi que le renforcement de la coopération militaire à travers par exemple le G5 Sahel.

Les actions en termes de protection civile ont porté notamment sur la mise en place des plans d'organisation des secours (ORSEC) dans certaines régions.

Sur le plan économique, il faut souligner la mise en œuvre d'interventions holistiques de développement au nombre desquelles le programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF), le programme d'appui au développement des économies locales (PADEL) le Projet d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR), le Projet d'aide humanitaire d'urgence aux personnes déplacées internes (PAPDI), etc. Ceux-ci se veulent des réponses suivant une approche globale au problème de la sécurité dans les régions confrontées à la menace sécuritaire. À travers leurs différentes actions, ils devront à terme contribuer entre autres à (i) renforcer la sécurité et assurer la présence de l'Etat, (ii) gérer les urgences sociales et humanitaires, (iii) renforcer la résilience des populations, (iv) relancer les économies locales, et (iv) promouvoir la cohésion sociale et la paix.

### Carte : Situation des Pôles de croissance et menace sécuritaire



## **2.2. Pôle de croissance : instrument majeur de résilience face à la dégradation de la situation sécuritaire**

Dans ce contexte sécuritaire caractérisé par l'abandon des zones de production, il est du devoir de l'Etat d'une part, de rassurer les populations burkinabè et de leur offrir un cadre sécurisé d'épanouissement et d'exercice de leurs activités de subsistance et d'autre part, de protéger les entreprises nationales et étrangères, quelle que soit leur taille. Pour ce faire, les PC se présentent comme une solution qui mérite d'être envisagée. Afin d'explorer les différentes possibilités qu'ils offrent, il s'avère nécessaire de (i) faire ressortir le potentiel exploitable des PC en exécution et en préparation, (ii) décrire comment les PC peuvent contribuer à l'amélioration de la résilience des populations et de l'économie nationale et (iii) proposer des actions majeures à dérouler pour réussir le pari de la contribution optimale des PC comme moyen de résilience face aux effets pervers de la crise sécuritaire. Mais avant, il est opportun de faire appel à un contexte historique faisant référence à quelques faits majeurs assimilables à la problématique objet du thème de la session annuelle 2022 du CNPPC.

### ***2.2.1. Emergence des pôles de croissance dans les pays industrialisés dans un contexte d'après-guerre***

Au lendemain de la seconde guerre mondiale (1939-1945), d'importants besoins de reconstruction apparaissent (logements, infrastructures économiques, etc.). En Europe de l'Ouest, des initiatives sont développées à travers d'importants investissements réalisés et traduits sous l'expression des « Trente Glorieuses ». C'est dans ce contexte que va se renforcer l'idée d'une croissance polarisée.

L'accent est mis dans un premier temps sur des « pôles naturels » déterminés par la présence de matières premières (mines, océan, terres), de réseaux de communication, de ressources financières ou encore d'industries en amont (ex : la Rhur et la Vallée du Pô en Europe). Le concept s'élargit, avec les concentrations urbaines, dont la taille induit un niveau supérieur de services aux entreprises, favorable à l'industrialisation. Par la suite, pour des zones ne disposant pas d'atouts naturels indispensables, il a été conçu une politique d'implantation d'activités dites « motrices ».

Les idées de pôles de croissance ont eu une forte influence sur la politique de développement économique de plusieurs pays développés. C'est le cas de la France pendant la période des trente glorieuses (1945-1975).

A l'image des pays occidentaux qui ont adopté les pôles de croissance pour la relance économique au sortir de la seconde guerre mondiale, le Burkina Faso peut également en faire un instrument majeur pour renforcer la résilience de son économie dont les bases sont affaiblies par la crise sécuritaire, en s'appuyant sur les diverses potentialités réparties sur le territoire national.

### **2.2.2. Potentiel exploitable des PC**

Le Burkina Faso dispose de potentialités dans plusieurs secteurs de développement offrant des opportunités de création de pôles de croissance.

#### *a. Potentiel agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique*

Le développement des agropoles est bâti à partir de potentialités agro-sylvo-pastorales identifiées dans la plaine de Bagré ainsi que dans les vallées du Sourou et de Samendéni.

**Le Pôle de Croissance de Bagré » (PCB)** dont la Zone d'Utilité Publique (ZUP) couvre une superficie de 473 500 ha regorge d'énormes potentialités agricoles parmi lesquelles :

- un potentiel de terres aménageables et irrigables de 21 000 ha dont 5 580 ha aménagés avec maîtrise totale d'eau pour la production vivrière et de rente et 2 194 ha aménagés pour lesquels des travaux complémentaires sont à entreprendre pour assurer la pleine fonctionnalité du périmètre ;
- l'existence d'infrastructures de transformation : une vingtaine de rizeries et de décortiqueuses d'une capacité moyenne individuelle située entre 10 T et 50T/jour ;
- l'existence d'infrastructures de stockage et de conservation des produits agricoles ;
- l'existence d'infrastructures piscicoles pour la production d'alevins et de poissons marchands ;
- l'existence d'infrastructures d'élevage et pastorales : 43 fermes et 545 fermettes délimitées et bornées, 02 postes vétérinaires comprenant 02 magasins, 02 bureaux, 06 forages neufs, 01 forage réhabilité et 05 parcs de vaccination, 01 CSPA ;
- l'existence d'infrastructures de transport : 119 km de routes en terre et pistes construites, 47,9 km de routes en cours de bitumage et en perspectives des projets d'interconnexion ferroviaire Accra - Ouagadougou traversant la zone de Bagré et de construction d'aérodrome à cheval entre Bagré et Tenkodogo ;
- l'existence de centres de formation et de recherche agricole (IFODER, ANVAR, INERA, ISAE, etc.) ainsi que des services d'encadrement (DRARAH, DREEEA, etc.) ;
- une capacité annuelle de production agricole d'environ 40 000 tonnes en riz sur les périmètres aménagés.

**La vallée du Sourou**, déclarée « zone d'utilité publique (ZUP) » en 2011 pour une superficie de 3 906 km<sup>2</sup>, est une vaste zone à hautes potentialités agricoles grâce au cours d'eau Sourou, affluent-défluent du fleuve Mouhoun.

Grâce à la volonté du gouvernement de faire de la vallée du Sourou une zone de développement agricole prioritaire, des efforts de mobilisation de l'eau ont été

réalisés depuis 1976 à nos jours à travers de grands investissements (barrages-vannes de Léry, canal et ouvrages connexes de déviation du fleuve Mouhoun dans le lit du Sourou, etc.). Ces investissements ont permis de transformer le Sourou en une vaste retenue d'eau transfrontalière d'une capacité d'environ 600 millions de m<sup>3</sup>. La disponibilité de l'eau, la qualité des sols et les conditions climatiques lui offrent un énorme potentiel de développement agricole. Les terres irrigables de la vallée en fonction des ressources en eau du Sourou sont estimées à 30 000 ha dont 6 558 ha sont aménagés, soit 21,9%. La qualité des sols permet d'envisager la plupart des espèces cultivées dans le monde. Cette diversité s'est matérialisée jusqu'à présent par le développement des cultures suivantes sur les périmètres irrigués : les céréales (maïs, riz, blé, sorgho), les légumes (oignon, tomate, haricot vert, pomme de terre, etc.) et les fruits (papaye, banane, agrumes).

En outre, la vallée du Sourou présente d'autres atouts majeurs qui se déclinent comme suit :

- une biodiversité (faune et flore) et des sites touristiques (existence d'un campement de chasse, îles touristiques dont Toma-île et d'animaux protégés comme les hippopotames) ;
- un capital d'infrastructures et d'équipements d'exploitation et de mise en marché : 44 magasins de stockage de capacité de 1 500 t à 6 500 t, 01 usine de décorticage de riz d'une capacité de 1,5 t/h à moderniser, 17 unités privées de décorticage de riz d'une capacité de 0,5 à 1,5 t/h, 02 centres d'étuvage de riz, 05 hangars de tris, 01 comptoir de vente de produits agricoles doté de 02 comptoirs relais, 01 unité de transformation de tomate équipée d'un broyeur de 02 cages d'une capacité de 500 kg/h et 01 éclosérie piscicole en cours de réalisation ;
- une offre importante en matière de production agrosylvopastorale et halieutique : production moyenne annuelle de 110 000 t en produits agricoles avec un chiffre d'affaires de 15 milliards F CFA, 1 000 t de poisson frais par an avec un chiffre d'affaires de 545 millions FCFA par an et un important cheptel ;
- le désenclavement du Sourou par la création d'une piste d'atterrissage, le bitumage de la route nationale n°10 entre Dédougou et Tougan (91 km), de la route Didyr-Toma-Tougan (84 km) et de la route Tougan-Lanfiéra-Di (63 km) dont le bitumage est malheureusement suspendu à cause de l'insécurité ;
- l'existence de centres de recherche et de formation agricole (INERA, etc.) ainsi que des services d'encadrement (DRARAH, DREEEA, etc.).

**La vallée de Samendéni**, est mise en valeur par le Programme de développement intégré de la vallée de Samendéni (PDIS) dont l'objectif est de valoriser le potentiel hydraulique, faunique, forestier, pastoral et touristique de la haute et moyenne vallée du Mouhoun. La vallée dispose de plusieurs atouts ou potentialités dont les principaux sont entre autres :

- la disponibilité des ressources en eau dans la haute et moyenne vallée du Mouhoun et le potentiel hydro-agricole et électrique de Samendéni caractérisée par des apports annuels au niveau du fleuve Mouhoun et du barrage d'une capacité 1,05 milliards de m<sup>3</sup> suffisants pour irriguer de grandes superficies de terres et produire 18 GWH par an à partir de la centrale hydro-électrique de puissance installée 2,74 MW ;
- l'existence d'un fort potentiel pour le développement de l'industrie marquée par une zone agro-industrielle qui sera érigée dans la commune de Bama sur un site de 100 ha extensible à 500 ha ;
- le lac du barrage d'une superficie de 153 km<sup>2</sup> offrant un potentiel halieutique estimé à 1 500 tonnes par an pour la pêche de capture ;
- un important potentiel pour le développement de la pisciculture qui pourrait apporter une production additionnelle en poisson estimée à 190 tonnes par an ;
- de nombreuses possibilités de développement du tourisme et de l'hôtellerie non seulement autour du barrage mais également à travers les nombreux sites répertoriés dans ou à proximité de la zone d'utilité publique du PDIS.

S'agissant principalement des ressources en terres, elles font ressortir un potentiel irrigable d'environ 21 000 ha à l'aval du barrage, réparti sur 17 sites identifiés sur les deux rives du fleuve Mouhoun entre Samendéni et Dédougou, prévus pour être aménagés en maîtrise totale d'eau.

**Le Pôle de croissance du Sahel** se justifie largement par l'existence de nombreuses potentialités naturelles énumérées précédemment et de potentialités économiques réelles (notamment dans les mines, l'élevage, l'artisanat, etc.), cependant faiblement exploitées. En effet :

- l'élevage au Sahel est un secteur porteur de croissance mais faiblement valorisé, bien « qu'environ 90% de la population active y tire entièrement ou partiellement des revenus »<sup>13</sup>. Ce potentiel s'exprime en : 1) effectifs : 20,55% des effectifs bovins nationaux et 14,02% des effectifs ovins du pays, avec des possibilités de transformation (bétail-viande, lait, cuirs et peaux) ; 2) opportunités de marchés non exploitées aussi bien aux plans local, national qu'international. A titre d'exemple, la mine d'or d'Essakane à elle seule a une consommation mensuelle en viande estimée à 52,2 millions francs de CFA ;
- un boom minier au Sahel burkinabè avec une forte demande en produits et services non satisfaite par les fournisseurs locaux entraînant de faibles retombées du secteur minier et un faible développement des autres secteurs économiques : faiblesse en termes de création d'emplois, d'achats de biens et services locaux, de construction d'infrastructures, de retombées financières de l'exploitation minière pour les collectivités locales, etc. Cela

---

<sup>13</sup> MINEFID : Etude sur les capacités du secteur privé et le soutien aux fournisseurs existants et futurs dans le cadre du projet pôle de croissance du sahel

est dû entre autres au faible développement du secteur privé, à la capacité énergétique limitée et aux infrastructures inefficaces.

*L'ampleur de la crise sécuritaire que connaît la région vient justifier avec forces arguments la nécessité d'une intervention lourde dans le Sahel burkinabè. Ainsi, la situation commande une profonde intervention ciblée, massive, pérenne, structurelle, multisectorielle et cordonnée. La stratégie du pôle de croissance réunit toutes ces qualités pour briser cette préoccupante spirale qui a gangréné toute la région.*

#### *b. Potentiel touristique*

Le Burkina Faso, riche de sa diversité culturelle (le pays forme une mosaïque d'une soixantaine d'ethnies), des sites naturels pittoresques et une faune nombreuse, a des potentialités touristiques énormes et variées. La diversité du potentiel touristique a donné naissance à des formes de tourisme variées. Le tourisme de découverte et de villégiature est pratiqué dans la zone de l'Ouest du Burkina Faso. Celui des affaires et de congrès est pratiqué dans la zone du Centre grâce à de nombreuses manifestations culturelles internationales qui drainent chaque année un flux important de visiteurs vers le Burkina Faso. Dans le Sahel, c'est le tourisme d'aventure propice aux circuits inter Etats qui est prisé. Le tourisme de chasse et de vision est pratiqué dans la région de l'Est.

Cette dernière a d'ailleurs été ciblée comme zone pilote pour abriter le pôle de croissance touristique de l'Est. En effet, elle se présente comme le plus grand réservoir de la faune burkinabè. Combinée avec les réserves contiguës du Niger et du Bénin, elle renferme la plus importante faune de l'Afrique de l'Ouest. Les aires de conservation faunique de l'Est couvrent une superficie d'environ 1 079 746 ha et représentent 30,43% de la superficie totale des aires fauniques au niveau national et près de 24% du territoire régional. Zone par excellence de faune et de flore grâce au célèbre parc d'Arly et à celui du « W » qu'elle partage avec le Benin et le Niger, la région de l'Est allie harmonieusement tourisme de vision et de chasse. On y compte également de nombreux sites culturels et naturels dont les plus emblématiques sont le palais royal du Gulmu, le cimetière des Rois du Gulmu, le Baobab portant les traces de sabots du cheval de Diaba Lompo, les magnifiques chutes d'eau de Koudou et la falaise de Gobnangou, prolongement de la chaîne de l'Atakora.

Les massifs forestiers constituent également un réservoir de produits non ligneux dont la disponibilité est aussi importante que diversifiée (fruits, feuilles, gommés et résines, écorces, racines, etc.). Avec ses plans d'eau comme la Kompienga et la Tapoa, l'Est regorge de beaucoup de ressources halieutiques. Les cours d'eau de la Pendjari, de la Tapoa et d'Arly fournissent également d'importantes ressources piscicoles.

De ce qui précède, il ressort que la région de l'Est, fortement tourmentée par la crise sécuritaire actuelle, offre donc de nombreuses potentialités, dont la valorisation serait d'une grande contribution pour la relance économique régionale et nationale.

*c. Avantages réels pour le développement de l'économie numérique*

Secteur à fort potentiel dans le développement économique et social, les technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent un outil stratégique de développement pour le Burkina Faso. En 2013, on dénombrait 2794 entreprises qui opéraient dans le domaine des télécommunications et des TIC. Leur contribution à l'économie nationale est en constante évolution. On enregistre progressivement 20 milliards FCFA en 2011, plus de 80 milliards en 2018, plus de 163 milliards FCFA de valeur ajoutée globale des opérateurs de téléphones mobiles en 2018.<sup>14</sup>

Les principaux atouts pour le développement de l'économie numérique sont entre autres : la position du pays lui permettant de prétendre à un rôle de hub numérique régional (6 pays limitrophes), la population et une clientèle à forte appétence pour le numérique, les potentiels d'usages et de services publics et privés motivant les investissements ; la volonté politique affirmée.

Fort de ce potentiel, le Gouvernement a entrepris la mise en place d'un technopôle numérique<sup>15</sup> dont l'opérationnalisation permettra de répondre en priorité aux besoins du Burkina Faso et accompagner le développement du pays en irriguant par le numérique, les autres filières économiques.

*d. Atouts majeurs pour le développement d'un pôle pharmaceutique*

Le Burkina Faso importe plus de 95% de ses besoins en produits de santé. Les importations de médicaments et paramédicaux affichaient en 2015 et en 2020 des valeurs respectives de 125 milliards de FCFA et 215 milliards de FCFA soit une croissance moyenne annuelle de 12%<sup>16</sup>. A cela s'ajoutent les importations comme les médicaments vétérinaires, les compléments alimentaires, etc.

La politique de gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les personnes de troisième âge a montré que les produits de santé représentent entre 60% et 80%<sup>17</sup> des dépenses en santé. A ce jour, à part les petites unités de production d'antiseptiques et de phyto-médicaments, le pays ne dispose pas d'unités de productions pharmaceutiques fonctionnelles de médicaments

---

<sup>14</sup> Conseil économique et social (CES), Economie numérique: réalités et perspectives au Burkina Faso, rapport public annuel 2019

<sup>15</sup> Le technopôle numérique se veut un espace précis où se concentrent et s'irriguent mutuellement les activités économiques liées aux techniques nouvelles. Physiquement, c'est un ensemble d'entreprises (majoritairement petites et moyennes) structurées dans un environnement de qualité, disposant de structures favorables au développement de technologies de pointe.

<sup>16</sup> Note de cadrage pour l'accélération du processus de préparation du technopôle pharmaceutique de Kokologho, MESRSI, 2021.

<sup>17</sup> Idem

conventionnels et reste dépendant de l'importation pour ses besoins en médicaments (99% des produits pharmaceutiques consommés au Burkina Faso sont importés)<sup>18</sup>.

C'est dans ce cadre que le Burkina Faso ambitionne mettre en place un technopôle pharmaceutique et parapharmaceutique dans la commune de Kokologho, pour l'émergence et le développement d'entreprises modernes de fabrication de produits de santé respectant les standards internationaux et appuyé par des activités de recherche et de développement scientifique et de formation professionnelle en lien avec l'activité du technopôle

*Ainsi, la mise à disposition d'infrastructures appropriées permettra à ce secteur de se moderniser davantage et de mieux soutenir les orientations nationales en matière de renforcement du capital humain, nécessaire pour réussir le pari de la transformation structurelle de l'économie.*

### **2.2.3. Pôle de croissance : modèle de référence pour l'amélioration de la résilience des populations et la consolidation des bases de l'économie locale et nationale**

Le développement des pôles de croissance vise à optimiser l'exploitation des ressources pour parvenir à la croissance et au développement harmonieux et structurant du territoire national. En tant qu'instrument majeur de résilience des populations et pour la relance de l'économie nationale dans ce contexte à fort défi sécuritaire, les PC se veulent des solutions alternatives pour entre autres (i) résorber les effets de la crise humanitaire, (ii) pallier le déficit de la production agrosylvopastorale, (iii) développer les services aux agents économiques, (iv) renforcer le tissu industriel, (v) améliorer le commerce extérieur, (vi) augmenter les recettes fiscales, (vii) créer des emplois, (viii) accélérer la croissance économique et réduire la pauvreté et les inégalités, (ix) maîtriser l'inflation.

#### *a. Résorption des effets de la crise humanitaire*

Selon les données statistiques du SP/CONASUR, les personnes déplacées internes du fait de la crise sécuritaire sont estimées à 1 902 850 à la date du 30 avril 2022. Fortement affectées par cette situation, les PDI nourrissent désormais le secret espoir de rejoindre des zones paisibles où elles pourront se mettre à l'abri et disposer de cadres appropriés pour mener des activités de production, gage d'une dignité retrouvée. A cet effet, la disponibilité des surfaces de production dans les zones des agropoles se dégage comme une piste à explorer pour la réinstallation de certaines PDI. Au-delà de la disponibilité de la terre, le modèle économique des agropoles qui allie agrobusiness et agriculture familiale et qui promeut l'agrégation agricole en fait un instrument de choix pouvant donner un nouvel espoir à ces PDI. D'ailleurs, il est nécessaire d'anticiper les réflexions sur la

---

<sup>18</sup> Idem

définition de cadres appropriés de mise en œuvre dans la mesure où sur certains sites de PC déjà, il y est constaté un afflux de PDI.

Ces réflexions devront nécessairement tenir compte des risques que comportent ces déplacements de populations en termes de pressions sur la terre et les ressources naturelles, toutes choses pouvant constituer des foyers de conflits communautaires.

#### *b. Accroissement de la production agrosylvopastorale et halieutique*

La mise en œuvre des agropoles contribuera à accroître la production agricole et d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Cela se fera notamment à travers la réalisation d'actions majeures dont l'aménagement de grands périmètres hydroagricoles. A titre illustratif, Bagrépole, l'agropole de Samendeni et Souroupole cumulent 81 000 ha de terres irrigables soit respectivement 30 000 ha, 21 000 ha et 30 000 ha. Aussi, pour seulement 26,57% du potentiel de terres irrigables aménagées et non encore entièrement exploitées, le volume de la production végétale annuelle au niveau de la plaine hydroagricole de BAGREPOLE est passé de 39 527,55 tonnes en 2019 à 44 943,3 tonnes en 2021, soit un taux d'accroissement de 13,70 %.

Pour ce qui concerne la production halieutique, elle connaîtra une augmentation grâce à l'extension des infrastructures piscicoles, à l'amélioration des pratiques et des nouvelles initiatives aquacoles, à l'accès aux aliments pour poissons, à l'amélioration des techniques de stockage et de conservation des produits, à l'organisation des marchés et aux systèmes de commercialisation ainsi qu'au renforcement des capacités des acteurs.

S'agissant du secteur de l'élevage, la production devrait s'accroître avec la réalisation des infrastructures et des aménagements des zones pastorales. Par ailleurs, le secteur devrait tirer avantage des effets d'entraînement liés à la hausse de la production agricole. En conséquence, la production de viande, de lait et des produits dérivés de l'élevage devrait augmenter.

#### *c. Développement des services aux agents économiques*

L'opérationnalisation des pôles de croissance permettra de développer une multitude de services en soutien aux investisseurs et aux populations locales. Ces services sont en rapport avec les secteurs de la sécurité, du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, des finances, des transports, du commerce et des télécommunications.

La promotion des services touristiques sur les sites de pôles de croissance permettra de dégager des bénéfices directs tout au long de la chaîne de valeur touristique dans les domaines du tourisme, de l'artisanat, de la restauration, de l'hôtellerie, etc.

Le commerce devrait connaître un essor à partir du dynamisme particulier qui sera impulsé à travers l'augmentation et la diversification de la production qui devra être écoulee sur les différents marchés nationaux et régionaux. En outre, il convient de prendre en compte les effets induits de la concentration des populations dans les zones de pôles de croissance sur l'amélioration de l'activité commerciale dans lesdites zones.

Quant aux services financiers, ils devraient connaître une forte rentabilité du fait de l'installation des investisseurs, des besoins de financement des entreprises et des producteurs et surtout de l'expansion de l'activité commerciale.

En soutien aux infrastructures et aux actions de promotion des pôles de croissance, les services des transports et des TIC devraient connaître également un essor significatif.

#### *d. Densification du tissu industriel*

Le développement des PC contribuera à la densification du tissu industriel burkinabè. A ce jour, pour le compte du PCB, il y est implanté vingt-trois (23) unités de transformation fonctionnelles et une (01) en cours d'installation. En outre, il faut signaler aussi une (01) unité de transformation basée à Manga menant des opérations d'achat de riz paddy dans la zone de Bagré. Quant à Souroupôle, dans le cadre de la transformation agroindustrielle, elle dispose principalement d'infrastructures et d'équipements d'exploitation composés de 44 magasins de stockage et d'une (01) unité de transformation de tomate équipée d'un broyeur de deux cages d'une capacité de 500 kg par heure.

Cette tendance va se poursuivre et s'intensifier avec l'accroissement de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique et offrir ainsi des réponses évidentes pour la transformation de la production locale, la création d'emplois et de richesses. Aussi, le développement de l'approche grappe d'entreprises, implémentée à travers la GHB, se veut une aubaine pour la mise à niveau des entreprises de la chaîne des valeurs, au nombre desquelles les PME/PMI.

#### *e. Amélioration du commerce extérieur*

La mise en œuvre des PC devrait entraîner une modification des flux commerciaux du Burkina Faso. Ainsi, les investissements critiques réalisés et projetés impliqueront à court terme un accroissement des importations. A moyen et long termes, la tendance devrait s'inverser dans la mesure où la production attendue (production agroalimentaire par exemple) des PC devra à terme favoriser un accroissement du flux des exportations qui se traduira notamment par une diversification de l'offre et par une augmentation du volume des recettes d'exportation. Toute chose devant permettre de réduire la vulnérabilité du pays vis-à-vis de l'extérieur.

#### *f. Augmentation des recettes fiscales*

Pour améliorer l'attractivité des pôles de croissance, il est nécessaire d'accompagner les investisseurs nationaux et internationaux à travers notamment l'adoption de mesures incitatives. Lesdites mesures, intervenant à la fois à la phase d'investissement que d'exploitation, entraîneront à court terme un manque à gagner sur les recettes fiscales directes. Toutefois, ce déficit devrait être comblé à moyen et long termes pour tendre progressivement vers une amélioration des recettes propres du budget de l'Etat, conséquemment à l'accroissement de la production et au dynamisme de l'activité industrielle et commerciale.

#### *g. Création d'emplois*

La réalisation des investissements et le développement des entreprises dans les divers secteurs économiques devraient être favorables à la création d'emplois. Ainsi, plusieurs emplois directs, permanents et temporaires, devraient être créés suite au développement des PC dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'industrie et des services, etc. A titre d'illustration, pour une superficie de 952,7 hectares alloués à 15 agro-investisseurs sélectionnés et installés, les investissements projetés sont estimés à 14 milliards et 685 emplois attendus.

#### *h. Accélération de la croissance économique et la réduction de la pauvreté et des inégalités*

Les investissements publics (aménagements hydro agricoles, infrastructures de désenclavement) et privés (infrastructures et équipements de production agricole) réalisés et prévus dans les zones de PC devraient contribuer à augmenter la production nationale, accélérant ainsi la croissance économique. Ainsi, il faudrait s'attendre à une augmentation de la contribution de l'ensemble des secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire) à la croissance économique. A titre illustratif, il peut être retenu que sur le site du PDIS, l'aménagement de 21 000 hectares contribuerait à 2% à la formation du PIB national, une contribution à la production céréalière de l'ordre de 3% l'an et la contribution à la lutte contre le chômage à travers la création d'au moins 100 000 emplois directs et indirects.<sup>19</sup>

Par ailleurs, le développement des PC, à travers l'augmentation de la production devrait contribuer à garantir la sécurité alimentaire. Aussi, de par leurs fortes capacités de création d'emplois et par ricochet de revenus, elle renforce la résilience des populations à travers notamment l'amélioration de leurs pouvoirs d'achats.

#### *i. Maîtrise de l'inflation*

L'économie Burkinabè est caractérisée par des pressions inflationnistes causées par une forte dépendance des produits de grande consommation aux marchés

---

<sup>19</sup> Cadre logique du PDIS, novembre 2009.

régionaux et internationaux. Cela tient à la faiblesse de la production nationale et la faible diversification des biens et services de consommation qui en résulte. Le taux moyen annuel d'inflation est ressorti à 5,0% en 2022 au-dessus du seuil communautaire de l'UEMOA. Par ailleurs, le taux d'inflation s'est établi en janvier 2022 à 7, 2% contre un pic de 13,5% en mars 2022. Dans ce contexte, les pôles de croissance sont un moyen pour la désinflation par le canal de l'offre de produits.

En effet, les pôles de croissance offrent des opportunités pour augmenter et diversifier la production nationale à travers la dynamisation des économies locales. Les investissements réalisés en infrastructures d'appui à la production agro-sylvo-pastorale ainsi que le développement de la recherche et de l'innovation au service de la production améliorent la productivité et accroissent l'offre de produits manufacturés et agricoles. Cette augmentation consécutive à l'amélioration de la production et à la diversification de l'offre nationale qui tend à diminuer les importations, constitue une réponse aux besoins alimentaires des populations en général et des personnes déplacées internes en particulier.

### **2.3. Actions majeures à dérouler pour réussir le pari de la contribution optimale des PC comme moyen de résilience face aux effets pervers de la crise sécuritaire**

#### ***2.3.1. Renforcer les capacités de l'appareil productif***

Le rétablissement des conditions d'une paix durable nécessite non seulement la conduite d'actions opérationnelles de sécurisation mais implique aussi le déroulement d'actions de diverses natures pour la consolidation des bases de l'économie. Ainsi, pour la relance de l'activité économique, il est opportun de renforcer les capacités de l'appareil productif à travers notamment l'accélération du processus de construction des pôles de croissance. À ce titre, les efforts de construction des agropoles du Sourou et de Samendeni et de la Grappe huilerie de Bobo devraient se poursuivre pour dynamiser les économies des régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts Bassins. Aussi, la consolidation des acquis de Bagrépôle permettra-t-il de poursuivre la dynamisation de l'économie dans la région du Centre Est et partant de l'économie nationale.

Par ailleurs, la mise en place du Pôle de croissance de l'Est présente une offre de développement écotouristique dans ladite région fortement impactée par la crise sécuritaire. Ainsi, Il est attendu de sa mise en œuvre la valorisation des atouts compétitifs dont le potentiel naturel et culturel, la création d'emplois et l'accroissement des revenus des populations grâce au développement de l'activité économique.

#### ***2.3.2. Renforcer le tissu industriel dans les agropoles et améliorer le climat des affaires***

L'examen de la production agricole réelle et estimée en lien avec les possibilités de transformation dans les agropoles révèle que les unités existantes ne disposent pas à ce stade des capacités, tant financières, techniques que technologiques suffisantes, pour une absorption optimale de la production et être compétitives

pour mieux faire face aux produits importés et à la fraude. Pour des ambitions légitimes d'accroissement de la valeur ajoutée et en vue de renforcer la résilience des producteurs locaux, il est nécessaire de réussir le pari de l'industrialisation des agropoles au Burkina Faso.

Par ailleurs, il est admis que le climat des affaires conditionne la mise en valeur optimale du potentiel de croissance de l'économie nationale dans les zones de PC. L'amélioration dudit climat implique le développement des infrastructures critiques et structurantes (routes, barrages, etc.), la réduction du coût des facteurs de production (énergie notamment), la mise en place de mesures législatives et réglementaires propices (y compris la poursuite de la simplification des procédures administratives) et de plus en plus la création de conditions pour assurer la libre circulation des personnes et des biens. En outre, ce défi implique également la capacité de mettre en place des mesures incitatives en vue de stimuler leur adhésion et organisation dans le cadre du développement industriel des agropoles.

### **2.3.3. Renforcer le dispositif de sécurisation des PC**

Pour réussir le pari de la résilience face aux effets pervers de la crise sécuritaire, il y a lieu de renforcer le dispositif sécuritaire sur les sites des agropoles de Bagré, du Sourou et de Samendéni. Dans un tel contexte, l'Etat doit mettre en œuvre les actions nécessaires pour rassurer les investisseurs en leur offrant un cadre sécurisé d'épanouissement et d'exercice de leurs activités et protéger les différentes entreprises quelle que soit leur taille. Pour ce faire, et en vue de renforcer la sécurité dans les PC, les solutions suivantes sont à envisager :

- mener des opérations spéciales de sécurisation dans les zones qui abritent les pôles ;
- renforcer les capacités organisationnelles et opérationnelles des unités déployées pour la sécurisation des différents sites à travers la réouverture/réhabilitation/construction des infrastructures et combler les besoins en ressources humaines et en équipements à mobiliser et à déployer ;
- équiper et appuyer les FDS existantes pour renforcer les missions de veille ;
- renforcer les capacités opérationnelles des FDS dans les zones de PC ;
- assurer une formation minimum des personnels chargés de la mise en œuvre des PC en sécurité (self défense, secourisme, défense collective et mesures de précaution, etc.) ;
- impliquer les populations des PC dans la veille.

Par ailleurs, une attention particulière doit être accordée à la prise en compte du volet sécuritaire dans la préparation et la formulation de nouveaux projets et programmes de développement dans les pôles de croissance.

#### **2.3.4. Mobiliser les ressources financières**

Avant l'avènement de la crise sécuritaire, l'insuffisance des ressources financières a toujours constitué une contrainte majeure compromettant l'efficacité attendue dans la conduite des actions de coordination, de préparation et de construction des pôles de croissance. Le contexte sécuritaire actuel et le besoin d'optimiser les solutions offertes par les PC pour renforcer la résilience des populations et de l'économie nationale, interpellent sur la nécessité d'y apporter des réponses urgentes.

A cet effet, comme les pôles de croissance constituent une démarche de la politique économique territoriale du Burkina Faso, il est opportun que leur financement soit assuré par l'Etat, à travers notamment l'opérationnalisation du Fonds national de promotion des pôles de croissance (FNP-PC), dans lequel les PTF pourraient apporter leurs contributions.

Le besoin semble important et les priorités nombreuses. Seulement, il ne s'agira pas de mobiliser ces ressources pour les injecter spontanément dans les PC. Il est plutôt question de faire une programmation budgétaire rigoureuse et maîtrisée. Cela s'impose eu égard notamment aux investissements lourds et onéreux (infrastructures hydroagricoles, zones industrielles, complexes technologiques, routes, énergie, etc.) à réaliser pour renforcer les capacités productives de l'appareil économique national. Il convient de noter que cette programmation maîtrisée, synonyme d'un séquençage rigoureux est aussi valable tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle d'un pôle donné.

Outre l'opérationnalisation du FNP-PC, un recours pourra être fait au Partenariat public-privé (PPP), aux fonds nationaux<sup>20</sup> et aux banques<sup>21</sup> finançant le développement des filières et des chaînes de valeurs (diversification et augmentation de la production, accroissement de la plus-value économique, recherche et développement, entrepreneuriat, création d'emplois, etc.).

---

<sup>20</sup> Fonds burkinabè de développement économique et social (FBDES), Fonds national d'étude et de préparation des projets (FONEPP), etc.

<sup>21</sup> Banque agricole du Faso, autres banques commerciales.

### **Partie III : Bilan de mise en œuvre du PTAB 2021 de la SNP-PC et perspectives majeures pour le développement des pôles de croissance**

Cette partie présente le bilan du PTAB 2021 de la SNP-PC, les actions majeures prévues pour l'année 2022 et indique les conditions devant être réunies pour leur réussite.

#### **3.1. Bilan du PTAB 2021 de la SNP-PC**

Le bilan du PTAB 2021 de la SNP-PC fait ressortir la situation des activités réalisées, ainsi que le coût de leur réalisation. Quelques actions majeures réalisées sont aussi présentées. En rappel, le coût total du PTAB 2021 s'élevait à environ 65 437 745 315 FCFA pour 108 activités inscrites.

##### ***3.1.1. Bilans physique et financier***

Le bilan physique au 31 décembre 2021 fait ressortir 54 activités entièrement exécutées sur un total de 108 activités programmées, soit un taux de réalisation de 50%. L'axe 3 consacré aux activités de coordination et de suivi-évaluation capitalise le taux le plus élevé d'exécution, soit 90%. 36 activités sont en cours de réalisation soit 33% et 18 activités n'ont pas pu être entamées pour des contraintes d'ordre sécuritaire soit 17%.

Au plan financier, 31 294 588 000 FCFA ont été mobilisés et dépensés soit un taux d'exécution financière de 51%. Il faut relever que cette situation est établie pour un coût révisé du PTAB au 31 décembre 2021 à 60 833 266 000 FCFA. Laquelle révision est consécutive aux réaménagements budgétaires opérés pour prendre en compte des urgences d'ordre sécuritaire et humanitaire.

Les niveaux d'exécution atteints sont en deçà de ceux de l'année précédente et cela pourrait se justifier par les contraintes d'ordre sécuritaire et financier.

**Tableau 3 : Situation d'exécution financière au 31/12/2021 du PTAB de la SNP-PC**

N°	Intitulé	Nombre d'actions programmées	Nombre d'actions exécutées	Taux d'exécution physique	Programmation financière (en milliers de FCFA) (A)	Paiements effectués (en milliers FCFA) (B)	Taux d'exécution financière (B/A*100)%
<b>Objectif global: Accélérer la transformation structurelle de l'économie nationale à travers une dynamique de développement économique territorialisée, génératrice d'une économie compétitive et d'une croissance inclusive, forte, créatrice d'emplois décents et durables</b>		<b>108</b>	<b>54</b>	<b>50%</b>	<b>60 833 266</b>	<b>31 294 588</b>	<b>51%</b>
<b>Axe 1</b>	<b>Renforcer l'attractivité des territoires et la dynamisation des économies régionales</b>	<b>65</b>	<b>23</b>	<b>35%</b>	<b>52 861 512</b>	<b>23 972 063</b>	<b>45%</b>
OS. 1. 1	<i>Développer les infrastructures critiques (routes, barrages, etc.) et les services essentiels (y compris les services publics ou présence de l'Etat)</i>	47	17	36%	47 457 966	18 648 063	39%
OS. 1. 2	<i>Développer la recherche et l'innovation sur les plateformes des pôles de croissance et de développement</i>	12	3	25%	124 546	45 000	36%
OS. 1. 3	<i>Améliorer le climat des affaires et le financement adéquat des PME/PMI (financement innovant, PPP) dans les zones des pôles de croissance et de développement</i>	6	3	50%	5 279 000	5 279 000	100%
<b>Axe 2</b>	<b>Accroître la valeur ajoutée locale et les capacités d'exportation de l'économie nationale</b>	<b>33</b>	<b>22</b>	<b>67%</b>	<b>7 816 985</b>	<b>7 194 683</b>	<b>92%</b>
OS.2.1	<i>Diversifier et accroître la production locale</i>	9	5	56%	6 795 502	6 735 401	99,12%

N°	Intitulé	Nombre d'actions programmées	Nombre d'actions exécutées	Taux d'exécution physique	Programmation financière (en milliers de FCFA) (A)	Paiements effectués (en milliers FCFA) (B)	Taux d'exécution financière (B/A*100)%
OS.2.2	<i>Renforcer les capacités de transformation (industrialisation) des entreprises dans les secteurs à fort potentiel de croissance dans les territoires de pôles de croissance et de développement</i>	3	1	33%	101 400	81 366	80%
OS.2.3	<i>Accroître le volume des exportations dans les zones des pôles de croissance</i>	21	16	76%	920 083	377 916	41%
<b>Axe 3</b>	<b>Assurer le pilotage et le soutien de la mise en œuvre de la stratégie</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>90%</b>	<b>154 769</b>	<b>127 842</b>	<b>83%</b>
OS.3.1	<i>Assurer la coordination et le suivi-évaluation de la stratégie</i>	6	6	100%	102 269	86 342	84%
OS.3.2	<i>Renforcer les capacités pour la mise en œuvre de la stratégie</i>	4	3	75%	52 500	41 500	79%
OS.3.3	<i>Organiser la stratégie de communication, de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques</i>	PM	PM	PM	PM	PM	PM

### **3.1.2. Actions majeures réalisées**

Les principaux résultats obtenus dans la mise en œuvre des activités au cours de l'année 2021 sont décrits suivant les trois axes comme ci-après :

- ✓ **Axe 1** : Renforcer l'attractivité des territoires et la dynamisation des économies régionales

En termes de résultats majeurs engrangés, on note entre autres :

- la réalisation de centres de santé et de promotion sociale (CSPS) complets dans les communes de Padéma et de Samorogouan permettant d'améliorer l'accès aux soins de santé dans les zones de pôles de croissance ;
- la mise en place d'incubateurs en technologie, invention et innovations à Bagré au profit des Etudiants en fin de cycle ;
- la mise en place de vitrines vivantes (Riz, jujubier/Pomme du sahel, patate à chair, orange, papaye) contribuant à l'animation de la plateforme d'innovation multi-acteurs du parc de Bagré ;
- la réalisation de quatre (04) couloirs d'accès au plan d'eau du barrage dans les villages de Sadina, Kokoro et Sikorola au Kéné Dougou pour l'abreuvement des animaux.

Les actions réalisées dans cet axe ont contribué au développement des infrastructures critiques et des services essentiels, au renforcement de la recherche et de l'innovation sur les plateformes des pôles et à l'amélioration du climat des affaires ainsi que le financement adéquat des PME/PMI.

- ✓ **Axe 2** : Accroître la valeur ajoutée locale et les capacités d'exportation de l'économie nationale

Les actions entreprises visaient à diversifier et accroître la production locale, renforcer les capacités de transformation (industrialisation) des entreprises dans les secteurs à fort potentiel de croissance dans les territoires de PC et accroître le volume des exportations dans les zones des PC. Les principaux acquis sont entre autres :

- le recalibrage de 52,69 Km du fleuve Mouhoun sur 96 Km prévus dans le cadre de l'aménagement des 1500 ha de périmètres hydroagricoles dans les villages de Bossora, Niéguéma et Séguéré
- la disponibilité des rapports provisoires de l'étude de faisabilité de 5000 ha de périmètres hydroagricoles dans les provinces du Houet et des Banwa et du Mouhoun ;
- la réalisation de 670 ha d'auréoles de protection du barrage de Samendéni ;
- la réhabilitation de 930 ha de périmètres irrigués dans la vallée du Sourou ;
- la recherche et le développement de cinq (05) nouveaux produits dont le karité et le soja etc.) dans le cadre de la diversification de la matière première pour la production d'huile ;
- l'acquisition de 5500 emballages pour huile ;
- la tenue de deux sessions de formation et recherche sur les huiles de coton;

- la formation sur les stratégies de mobilisation des ressources et au suivi de leur gestion au profit des acteurs de la filière huile de coton ;
  - la réparation de l'usine de décorticage de riz de Gouran dans la vallée du Sourou.
- ✓ **Axe 3** : Assurer le pilotage et le soutien de la mise en œuvre de la stratégie

Les réalisations majeures sont les suivantes :

- l'adoption de l'arrêté interministériel n° 2021-0654/MINEFID/MATD/MESRSI/MAAH/MICA du 1er décembre 2021, portant création, attribution, organisation composition et fonctionnement des groupes de travail interministériels du Comité national de pilotage des pôles de croissance ;
- la tenue de la session ordinaire 2021 du CNPPC ;
- la réalisation de l'étude de référence pour la préparation du projet d'appui à la promotion des pôles de croissance et des systèmes productifs régionaux au Burkina Faso (PAP-PCSPR/BF) ;
- la tenue de sessions de formation sur diverses thématiques au profit des acteurs du Secrétariat exécutif des PC ;
- la tenue d'ateliers de diffusion de la SNP-PC et du guide d'articulation des PC avec les politiques et stratégies sectorielles ;
- l'adoption de l'arrêté n° 2022-000114/MEFP/SG/DGDT du 26 avril 2022 portant organisation et fonctionnement du Groupe technique de suivi (GTS) de la préparation de l'agropole de Samendéni ;
- l'adoption de l'arrêté n° 2022-000113/MEFP/SG/DGDT du 26 avril 2022; portant organisation et fonctionnement de l'Unité opérationnelle de préparation (UOP) de l'agropole de Samendéni ;
- l'élaboration des TDR des études prioritaires de formulation de l'agropole de Samendéni.

La conduite des activités de cet axe a permis d'assurer la coordination, le suivi-évaluation et le renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre de la SNP-PC.

### **3.2. Actions majeures prévues pour l'année 2022**

Les actions prioritaires qui seront réalisées au cours de l'année 2022 sont celles consignées dans la matrice du PTAB 2022 de la SNP-PC dont le coût estimatif est de **quatre-vingt-neuf milliards deux cent trois millions six cent quatre-vingt mille (89 203 680 000) FCFA**. Il se répartit entre les trois axes de la SNP-PC, soit respectivement 84,63% pour l'axe 1, 15,11% au titre de l'axe 2 et 0,26% pour le dernier axe.

Les actions majeures à réaliser au cours de l'année 2022 se déclinent comme ci-après par axe.

**Pour ce qui concerne l'axe 1**, diverses actions seront réalisées pour un coût total de **soixante-quinze milliards quatre cent quatre-vingt-treize millions cinq cent vingt-neuf mille (75 493 529 000) FCFA** et porteront entre autres sur la réalisation des infrastructures critiques (routes, barrages, circonscriptions administratives, services de sécurité, santé) dans les zones de PC. A cela s'ajoutent la mise en place des centres d'incubation et des parcs d'innovation, ainsi que le développement de services d'appui-conseils et d'accès au financement des entreprises.

**Pour ce qui est de l'axe 2** qui vise *l'accroissement de la valeur ajoutée locale et des capacités d'exportation de l'économie nationale*, il s'agira essentiellement d'insuffler une dynamique en matière de diversification, d'accroissement de la production locale et des exportations et également de renforcement des capacités de transformation (industrialisation) des entreprises dans les zones de PC. Ainsi, les actions majeures prévues pour être développées concernent les aménagements des périmètres hydroagricoles, la mise en valeur des potentialités locales, la mise en place des incubateurs/pépinières d'entreprises et des parcs industriels, le développement des grappes d'entreprises et le renforcement des capacités des acteurs. Le coût de mise en œuvre de ces actions s'évalue à **treize milliards quatre cent soixante-seize millions cent cinquante un mille (13 476 151 000) FCFA**.

**Concernant l'axe 3** portant sur le *pilotage et le soutien de la mise en œuvre de la stratégie*, il est prévu entre autres (i) d'opérationnaliser les GTI, (ii) mettre en place un système de suivi évaluation des pôles de croissance, (iii) de conduire des études prioritaires pour la formulation de l'agropole de Samendéni, (iv) d'élaborer le manuel de suivi évaluation du projet d'appui à la promotion des pôles de croissance et des systèmes productifs régionaux au Burkina Faso (PAP-PCSPR/BF), (v) de renforcer les capacités techniques des acteurs de mise en œuvre de la SNP-PC et (vi) de développer des actions de communication autour de cette stratégie. Le coût estimatif pour cet axe est de **deux cent trente-quatre millions (234 000 000) FCFA**.

Le tableau ci-après fait la répartition du coût global du PTAB 2022 de la SNPPC suivant ses trois axes.

**Tableau 4 : Coût du PTAB 2022 par axe**

Articulation	Programmation financière (en milliers de FCFA)	Proportion
<b>OG : Accélérer la transformation structurelle de l'économie nationale à travers une dynamique de développement économique territorialisée, génératrice d'une économie compétitive et d'une croissance inclusive, forte, créatrice d'emplois décents et durables</b>	89 203 680	100%
<b>Axe 1 : Renforcer l'attractivité des territoires et la dynamisation des économies régionales</b>	75 493 529	84,63%
<i>OS. 1. 1 : Développer les infrastructures critiques (routes, barrages, etc.) et les services essentiels (y compris les services publics ou présence de l'Etat)</i>	69 818 529	92,48%
<i>OS. 1. 2 : Développer la recherche et l'innovation sur les plateformes des pôles de croissance et de développement</i>	400 000	0,53%
<i>OS. 1. 3 : Améliorer le climat des affaires et le financement adéquat des PME/PMI (financement innovant, PPP) dans les zones des pôles de croissance et de développement</i>	5 275 000	6,99%
<b>Axe 2 : Accroître la valeur ajoutée locale et les capacités d'exportation de l'économie nationale</b>	13 476 151	15,23%

<b>Articulation</b>	<b>Programmation financière (en milliers de FCFA)</b>	<b>Proportion</b>
<i>OS.2.1 : Diversifier et accroître la production locale</i>	12 946 833	96%
<i>OS.2.2 : Renforcer les capacités de transformation (industrialisation) des entreprises dans les secteurs à fort potentiel de croissance dans les territoires de pôles de croissance et de développement</i>	204 707	2%
<i>OS.2.3 : Accroître le volume des exportations dans les zones des pôles de croissance</i>	324 611	2%
<b>Axe 3 : Assurer le pilotage et le soutien de la mise en œuvre de la stratégie</b>	<b>234 000</b>	<b>0,26%</b>
<i>OS.3.1 : Assurer la coordination et le suivi-évaluation de la stratégie</i>	186 500	79,70%
<i>OS.3.2 : Renforcer les capacités pour la mise en œuvre de la stratégie</i>	41 500	17,74%
<i>OS.3.3 : Organiser la stratégie de communication, de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques</i>	6 000	2,56%

La forte proportion de l'axe 1 relatif au renforcement de l'attractivité des territoires et la dynamisation des économies régionales est en adéquation avec les objectifs prioritaires de mise en place des projets de pôles de croissance, qui commandent de concentrer les efforts et les investissements essentiellement autour de la réalisation d'infrastructures critiques et de services essentiels.

### **3.3. Conditions de réussite**

Pour une mise en œuvre réussie du PTAB 2022, certaines conditions doivent être réunies. Elles passent entre autres par (i) l'amélioration de la situation sécuritaire, (ii) la tenue des sessions des organes du dispositif institutionnel de pilotage des PC , (iii) la mise en œuvre et le suivi rigoureux des plans d'actions des PC et des actions prioritaires du CNPPC, (iv) la mobilisation optimale des ressources financières, (v) le déploiement d'une bonne stratégie de communication sur les pôles de croissance, (vi) la prise de décisions fortes et volontaristes pour une synergie d'actions et (viii) le renforcement de la coordination pour garantir la cohérence et l'efficacité des interventions.

## CONCLUSION

La situation de mise en œuvre des PC fait ressortir des résultats significatifs à mettre à l'actif des différents acteurs mobilisés autour de l'ambition commune de la transformation structurelle de l'économie nationale, notamment à travers la dynamisation des économies régionales ainsi que l'accroissement de la valeur ajoutée locale et des capacités d'exportation de l'économie nationale.

Les résultats sont certes à saluer, mais ne doivent pas faire occulter les difficultés majeures rencontrées particulièrement au cours de cette période de mise en œuvre. Lesquelles difficultés portent essentiellement sur la crise sécuritaire qui a compromis l'exécution à bonne date de plusieurs actions planifiées. Aussi, cet état de fait a davantage exacerbé les contraintes d'ordre financier, dans la mesure où les priorités du moment ont nécessité une réallocation des ressources vers les besoins entrant dans la lutte contre l'insécurité et la prise en charge des urgences humanitaires.

D'ailleurs, cette lutte converge les efforts et les réflexions dans le cadre desquels s'inscrit le choix par le CNPPC du thème de sa session annuelle 2022 « *Promouvoir les pôles de croissance comme instrument majeur de résilience de l'économie nationale dans un contexte à fort défi sécuritaire* ».

A ce titre, au-delà de la riposte armée, les PC se présentent, en plus de toutes les initiatives prises, comme une réponse appropriée pour une intervention ciblée, massive, pérenne, structurelle, holistique et cordonnée, pour briser cette préoccupante spirale qui a gangréné certaines régions du territoire national. Ainsi, ils se veulent des solutions alternatives pour entre autres (i) *résorber les effets de la crise humanitaire*, (ii) *pallier le déficit de la production agro-sylvo-pastorale*, (iii) *développer les services aux agents économiques*, (iv) *renforcer le tissu industriel*, (v) *améliorer le commerce extérieur*, (vi) *augmenter les recettes fiscales*, (vii) *créer des emplois*, (viii) *accélérer la croissance économique et réduire la pauvreté et les inégalités*, (ix) *maitriser l'inflation*.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Société de développement intégré du pôle de Bagré, *Etat de construction et perspectives du pôle de croissance de Bagré*, avril 2022, 21 pages.
2. Société de développement intégré du pôle de croissance de la vallée du Sourou, *Etat de mise en œuvre du pôle de croissance du Sourou au 31 mars 2022*, avril 2022, 30 pages.
3. Programme de développement intégré de la vallée de Samendéni, *Rapport d'activités au 31 mars 2022*, avril 2022, 36 pages.
4. Ministère de la transition digitale des postes et des communications électroniques, *Etat de mise en œuvre du technopôle des énergies renouvelables et des technologies de l'information et de la communication (ERTIC), volet TIC*, mai 2022, 4 pages.
5. Ministère de l'économie, des finances et du développement, *Défis sécuritaires et coopération au développement au Burkina Faso, Rapport final*, mars 2020, 141 pages.
6. Ministère de l'économie, des finances et du développement, *Rapport sur l'économie 2019, Analyse des effets de l'insécurité sur la croissance économique du Burkina Faso de 2015 à 2019*, novembre 2020, 48 pages.
7. Bulletin n° 26 du cluster santé mars 2022, 14 pages.
8. Secrétariat technique de l'éducation en situation d'urgence, *Rapport statistique mensuel de données d'Education en Situation d'Urgence du 31 mai 2022*, 12 pages.